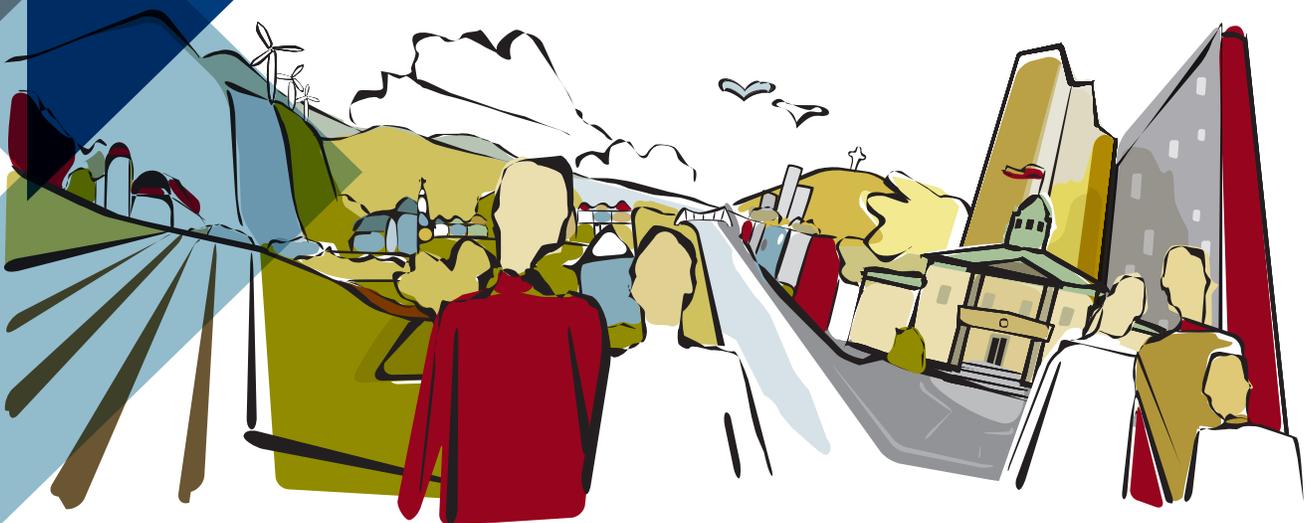


Ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire

Rapport annuel de gestion 2009 ■ 2010



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).
Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca.

Photos

Pages 14 et 15 : © Tourisme Québec – Pierre-Philippe Brunet

Pages 20 et 21 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer

Pages 26 et 27 : © iStockphoto.com – Vladone

Page 42 : © iStockphoto.com – Buzbuzzer

Page 46 : © Tourisme Bois-Francs

Pages 56 et 57 : © Le Québec en images, CCDMD – Denis Chabot

Pages 76 et 77 : © Tourisme Québec – Claude Parent et Serge Desrosiers

Pages 90 et 91 : © Tourisme Québec – Paul Hurteau et Claude Parent

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire, 2010

ISBN 978-2-550-59451-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-59452-9 (PDF)

ISSN 1923-7693 (imprimé)

ISSN 1923-7707 (PDF)

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé
que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation
des Publications du Québec.



Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Conformément aux prescriptions de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs précisés dans le Plan stratégique 2009-2013 ainsi qu'au regard de la Déclaration de services à la clientèle et de diverses exigences législatives et gouvernementales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Laurent Lessard

Québec, septembre 2010



Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Ce rapport respecte les exigences de la Loi sur l'administration publique aussi bien que les consignes gouvernementales. Des efforts importants ont également été investis afin qu'il réponde aux recommandations formulées par la Commission de l'administration publique dans le Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics. Les résultats sont présentés et commentés. Ces résultats sont le fruit d'efforts constants de la part du personnel. J'aimerais d'ailleurs souligner leur dévouement et leur professionnalisme. C'est pour moi un honneur de contribuer à la réalisation de notre mission à leur côté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le sous-ministre,

Marc Lacroix

Québec, septembre 2010

Déclaration de la direction

Les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent du sous-ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et des membres de la direction du Ministère. La responsabilité de l'exactitude et de la fiabilité des données incluses dans le rapport est partagée entre les sous-ministres adjoints.

Le présent rapport décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du Ministère et présente les résultats atteints.

Nous déclarons que les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles y afférents. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Marc Lacroix
Sous-ministre

Jacques A. Tremblay
Sous-ministre adjoint aux infrastructures
et aux finances municipales

Sylvain Boucher
Sous-ministre adjoint aux politiques

Jean Séguin
Sous-ministre adjoint à la métropole

Linda Morin
Sous-ministre adjointe aux territoires

Québec, septembre 2010

Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur Marc Lacroix
Sous-ministre
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité en tant que vérificateur interne du Ministère consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Ceux-ci ont été effectués en tenant compte des normes de l'Institut des vérificateurs internes. Ils ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par le personnel du Ministère. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le vérificateur interne,

Roger Langlois, CGA

Québec, septembre 2010

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	13
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	14
Mission	15
Vision	15
Valeurs	15
Partenaires	17
Domaines d'activité	18
Organisation administrative	18
Organismes du portefeuille	19
Faits saillants et sommaire des résultats	20
Faits saillants	21
Sommaire des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013	24
Performance 2009-2010	26
Performance relative aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013	27
Enjeu 1 Des municipalités autonomes et responsables dans des régions dynamiques	27
Enjeu 2 Des interventions mises en œuvre de façon concertée	31
Enjeu 3 Une organisation innovante et efficace	33
Actions déterminantes	36
Performance relative aux engagements de la Déclaration de services à la clientèle	42
Performance relative aux actions du Plan d'action de développement durable 2009-2013	46
Gestion des ressources	56
Ressources humaines	57
Ressources financières	65
Ressources informationnelles	71
Exigences législatives et gouvernementales	76
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011	77
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	77
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	78
Éthique	79
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	79
Suivi des commentaires du commissaire au développement durable	81
Dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats	84
Changements climatiques	86
Égalité entre les femmes et les hommes	86
Plan d'action gouvernemental <i>La diversité : une valeur ajoutée</i>	88
Rapports d'activité des conférences régionales des élus	90
Annexe Organigramme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 31 mars 2010	94

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Plan d'investissement 2008-2013 du MAMROT seulement	36
TABLEAU 2	Plan d'investissement 2008-2013 du MAMROT et de ses partenaires	37
TABLEAU 3	Évolution des investissements réalisés par le MAMROT et ses partenaires de 2003 à 2009	37
TABLEAU 4	Fréquentation du site Web ministériel	43
TABLEAU 5	Effectif en poste en 2008-2009 et en 2009-2010	57
TABLEAU 6	Effectif utilisé en 2008-2009 et en 2009-2010	57
TABLEAU 7	Effectif en poste par secteur d'activité en 2009-2010	58
TABLEAU 8	Effectif utilisé par secteur d'activité en 2009-2010	58
TABLEAU 9	Taux d'embauche de membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	59
TABLEAU 10	Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi à la fin mars 2010	59
TABLEAU 11	Taux d'embauche des femmes	60
TABLEAU 12	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier : résultats comparatifs	60
TABLEAU 13	Répartition du personnel régulier et occasionnel par tranche d'âge et par catégorie d'emploi	61
TABLEAU 14	Prévision des départs à la retraite de 2010 à 2012	61
TABLEAU 15	Pourcentage de la masse salariale dépensée pour la formation et le développement du personnel de 2008 à 2010	63
TABLEAU 16	Jours de formation et montants alloués par personne	64
TABLEAU 17	Jours de formation et montants alloués par catégorie d'emploi	64

TABLEAU 18	
Ressources budgétaires et financières utilisées	66
TABLEAU 19	
Répartition des dépenses du Ministère	67
TABLEAU 20	
Ventilation des dépenses de transfert	68
TABLEAU 21	
Budget d'investissement	70
TABLEAU 22	
Revenus et dépenses du Fonds de développement régional.	70
TABLEAU 23	
Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles.	71
TABLEAU 24	
Fréquentation des sites Web du Ministère	74
TABLEAU 25	
Demandes d'accès aux documents	78
TABLEAU 26	
Pouvoir de dispense exercé par le ministre à l'égard de contrats municipaux.	85

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1	
L'organisation territoriale municipale du Québec	16
FIGURE 2	
Évolution du nombre de dossiers de plainte de 2008 à 2010	45
FIGURE 3	
Dossiers de plainte actifs depuis moins de 60 jours ouvrables de 2008 à 2010	45
FIGURE 4	
Taux de roulement du personnel régulier.	62
FIGURE 5	
Taux d'absentéisme du personnel	62

Introduction

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a été préparé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2010. Il couvre la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Il fait état des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013 ainsi qu'à ceux du Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010. Il fait aussi état des résultats relatifs aux engagements formulés dans la Déclaration de services à la clientèle et aux actions inscrites dans le Plan d'action de développement durable 2009-2013.

Ce document comprend également un état de situation par rapport à diverses exigences législatives et gouvernementales auxquelles le Ministère doit répondre. Finalement, il présente un sommaire des rapports d'activité des conférences régionales des élus pour l'exercice financier 2009-2010.

**Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire**





Mission

Appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens.

Vision

Être la référence en matière de politiques et de stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie de ses partenaires.

Valeurs

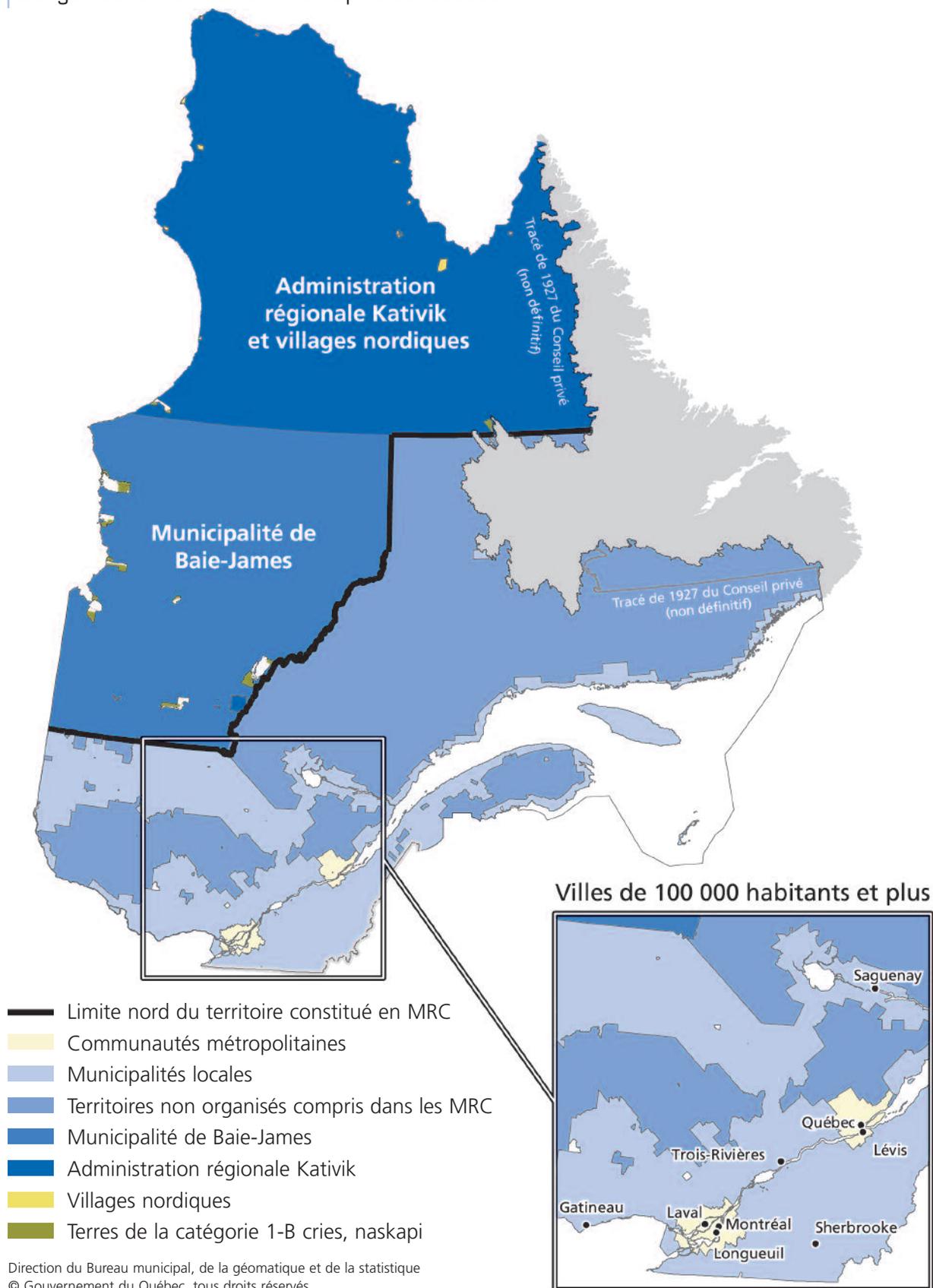
Le personnel du Ministère est guidé, dans le cadre de ses fonctions, par un certain nombre de valeurs fondamentales. Celles-ci, que nous retrouvons dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise, sont la compétence, la loyauté, l'impartialité, le respect et l'intégrité.

Les fondements de l'organisation municipale du Québec

- › Les municipalités relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.
- › Les municipalités exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.
- › Le régime municipal confère aux municipalités une grande autonomie politique, administrative et financière.

FIGURE 1

L'organisation territoriale municipale du Québec



Partenaires

Les actions du Ministère visent particulièrement les institutions municipales et régionales. Aussi, pour remplir ses mandats et assumer les responsabilités qui lui sont confiées, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs des milieux municipal, régional et rural. Les partenaires interviennent en complémentarité des actions du Ministère dans la poursuite des orientations et des objectifs établis conjointement. Le Ministère entretient également des liens administratifs avec les ministères et les organismes qui agissent auprès des municipalités et des régions.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte notamment les administrations et les organismes suivants :

- › l'Administration régionale crie (ARC)
- › l'Administration régionale Kativik (ARK)
- › les centres locaux de développement (CLD)
- › le Chantier de l'économie sociale
- › la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- › la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)
- › les conférences régionales des élus (CRE)
- › la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- › les milieux associatifs
- › les municipalités locales
- › les municipalités régionales de comté (MRC)
- › les organismes publics, municipaux et parapublics
- › les régies intermunicipales
- › Solidarité rurale du Québec (SRQ)
- › l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

Domaines d'activité

Afin de remplir sa mission, le Ministère intervient dans divers domaines d'activité qui sont principalement :

- ▶ la gestion municipale et l'organisation territoriale
- ▶ la fiscalité et les finances municipales
- ▶ le développement des régions et des milieux ruraux
- ▶ le développement de la métropole
- ▶ l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- ▶ l'évaluation foncière
- ▶ les infrastructures
- ▶ la démocratie municipale
- ▶ la sécurité civile
- ▶ les affaires autochtones
- ▶ l'économie sociale

Organisation administrative

Au 31 mars 2010, le Ministère, pour réaliser les différents volets de sa mission, s'appuie notamment sur quatre sous-ministériats, à savoir :

- ▶ le Sous-ministériat aux politiques;
- ▶ le Sous-ministériat aux territoires;
- ▶ le Sous-ministériat à la métropole;
- ▶ le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales.

À ces sous-ministériats relevant directement du sous-ministre s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications, la Direction des services à la gestion et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère au 31 mars 2010 se trouve à l'annexe du présent rapport.

Organismes du portefeuille

Quatre organismes sont placés sous l'autorité du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- › La Commission municipale du Québec agit comme expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, de fiscalité municipale, de tutelle, de tarification, d'enquête et d'adjudication afin d'augmenter l'efficacité des administrations municipales.
- › La Société d'habitation du Québec est l'organisme responsable des politiques et des programmes d'habitation. Cet organisme est le principal conseiller du gouvernement dans ce domaine.
- › La Régie du logement est un tribunal spécialisé qui exerce sa compétence en matière de bail résidentiel.
- › La Société québécoise d'assainissement des eaux a rempli l'ensemble de ses mandats de gestion; elle consacre désormais ses efforts au suivi de son service de la dette. Cette société avait pour mandat d'offrir une vaste gamme de services et une expertise unique aux municipalités et aux communautés désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux. Rappelons que le discours sur le budget 2010-2011 annonce l'abolition de cet organisme. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée nationale, l'abolition de la Société est prévue pour le 31 mars 2011. Les tâches de la Société seraient alors intégrées à celles du MAMROT.

**Faits saillants
et sommaire
des résultats**





Faits saillants

La démocratie municipale

Le 1^{er} novembre 2009, les Québécois étaient appelés aux urnes pour la tenue des élections municipales. Au total, 8 078 postes étaient à pourvoir dans 1 104 municipalités. Dans le but d'augmenter le nombre de candidatures aux élections, le Ministère a mis sur pied la campagne publicitaire *Passez de la parole aux actes* ainsi qu'un microsite Web (delaparoleauxactes.com). Des actions ciblées ont aussi été engagées afin de soutenir les initiatives incitant les femmes et les jeunes à présenter leur candidature. De plus, un site Web consacré aux élections municipales (electionsmunicipales.gouv.qc.ca) a été créé pour permettre à l'ensemble de la population de consulter les renseignements relatifs à chacun des postes à pourvoir, aux candidatures et aux résultats. À l'occasion des élections municipales de 2009, on a enregistré plus de 400 000 visites.

La gestion contractuelle municipale

Les allégations de collusion et de malversations relatives à l'octroi de contrats municipaux ont marqué l'année 2009-2010. Le Ministère a réagi vigoureusement pour faire obstacle aux individus qui veulent s'attaquer à l'intégrité et à la probité de ce processus. Ainsi, en novembre 2009, il a rendu public le Plan d'intervention relatif à l'octroi des contrats d'organismes municipaux. Ce plan a pour objectif de mieux encadrer le processus d'attribution des contrats municipaux, de favoriser la transparence et de mieux outiller les élus dans l'optique d'assurer une saine gestion des contrats d'organismes municipaux.

La première phase du plan d'intervention est caractérisée par la présentation et l'adoption du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, adopté le 18 février 2010. Ce dernier énonce notamment de nouvelles règles de gestion contractuelle et accorde de nouveaux pouvoirs et moyens au Ministère, dont des pouvoirs accrus de vérification qui seront exercés grâce à des ressources additionnelles affectées à notre équipe de vérificateurs. Notons aussi la formation du Groupe-conseil sur l'octroi des contrats municipaux, présidé par monsieur Guy Coulombe, qui a formulé des recommandations au ministre au sujet des améliorations à apporter au régime actuel d'octroi des contrats. La mise en œuvre de ces recommandations est déjà amorcée.

Le Plan québécois des infrastructures

Le Ministère a poursuivi ses investissements massifs dans les infrastructures municipales. Plusieurs ententes ont été conclues dans le cadre du plan Chantiers Canada et du Plan d'action économique du Canada. La première entente conclue en 2009-2010 est l'entente sur le Programme de renouvellement des conduites municipales d'eau (PRECO) lancé le 6 avril 2009 et s'inscrivant dans le Plan d'action économique. Ce programme est doté d'une enveloppe d'aide totale de 700 millions de dollars provenant à part égales du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. Le 11 août 2009, l'entente Canada-Québec sur le programme Infrastructures de loisirs était signée. Elle a été modifiée le 29 janvier 2010 pour majorer l'enveloppe d'aide financière et la porter à 76 millions de dollars. Cette somme est partagée à parts égales de 38 millions de dollars entre le MAMROT et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le 25 janvier 2010, une

autre entente confirmait l'ajout de fonds fédéraux de l'ordre de 116 millions de dollars au volet Collectivités du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec. À même l'enveloppe ministérielle du Plan québécois des infrastructures, le gouvernement du Québec investira une part identique à celle du gouvernement fédéral. Une autre entente importante pour le financement des municipalités a été signée le 13 mai 2009 dans le cadre du plan Chantiers Canada. Elle vise à prolonger de quatre ans (de 2010 à 2013) le transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Elle rapportera annuellement 525 millions de dollars d'aide gouvernementale aux municipalités québécoises. De plus, cinq ententes Canada-Québec ont été conclues par le MAMROT relativement à cinq grands projets d'infrastructure dans le cadre du Programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour des travaux dont les coûts atteignent le maximum admissible de 404,4 millions de dollars et qui bénéficient d'une aide financière gouvernementale totale de 258,7 millions de dollars. Ces projets visaient entre autres la mise aux normes d'installations d'eau potable, le traitement des eaux usées et le contrôle des débordements de même que le développement du quartier des spectacles de Montréal.

La métropole

En plus d'évaluer la conformité des schémas régionaux aux orientations gouvernementales et de poursuivre ses activités d'accompagnement des MRC et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Ministère a déposé, en juin 2009, le projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines. Les partenaires ont accueilli très favorablement ce projet de loi visant à redéfinir le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire entre les communautés métropolitaines et les MRC de ces territoires. Le projet de loi n° 58 vient également adapter les éléments de contenu des documents de planification à chacune des échelles métropolitaine et régionale de manière à leur conférer un caractère distinct et complémentaire. Il a fait l'objet de consultations particulières de la part de la Commission de l'aménagement du territoire. Il a été adopté par l'Assemblée nationale en juin 2010.

Pour soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine et sa position sur les scènes nationale et internationale, le Ministère a apporté une contribution de 18,2 millions de dollars provenant du Fonds de développement de la métropole à 132 projets structurants, autant économiques que sociaux et culturels, représentant des investissements de 220,3 millions de dollars.

L'économie sociale

Dans la foulée du lancement, en novembre 2008, du Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif, différentes initiatives ont été entreprises pour soutenir le développement de l'économie sociale. Le gouvernement a notamment conclu des ententes spécifiques avec 13 conférences régionales des élus afin de contribuer à la structuration et au développement de l'économie sociale en région. Les différents partenaires de ces 13 ententes y ont investi 8 402 039 \$.

Le Ministère a travaillé à la réalisation de portraits régionaux des entreprises d'économie sociale en aide domestique en collaboration avec les regroupements d'entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) et les CRE. Ces portraits serviront d'outils au comité interministériel sur la situation des EESAD en vue d'optimiser les interventions du gouvernement dans ce secteur d'activité.

Sur le territoire de la métropole, en plus des ententes spécifiques en économie sociale, 180 000 \$ ont été investis pour la mise sur pied de services spécialisés s'adressant aux entreprises d'économie sociale, en collaboration avec d'autres partenaires. De plus, neuf projets déposés au Fonds de développement de la métropole par des entreprises d'économie sociale ont été soutenus pour un investissement total de 699 559 \$.

Le développement des territoires

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 s'est poursuivie en 2009-2010. Au cours de cette période, 36,5 millions de dollars ont été octroyés aux municipalités régionales de comté pour le suivi de leurs plans de travail, l'embauche d'agents de développement rural et le soutien à des projets locaux.

Les territoires (régionaux ou locaux) doivent pouvoir faire face aux grands défis et enjeux auxquels le Québec est confronté : la dévitalisation de certaines communautés, les flux démographiques, l'intégration des nouveaux arrivants, la pauvreté, les changements climatiques, la gestion durable des ressources et les aléas économiques.

Afin de répondre aux besoins prioritaires des régions, le Ministère prévoit des ententes durables et responsables, en harmonie avec les orientations nationales convenues entre le gouvernement du Québec et les territoires. De cette façon, chaque territoire pourra réaliser sa vision de développement basée sur les aspirations de sa population, sur ses forces et sur ses attraits particuliers.

Pour contribuer concrètement et de façon durable à une meilleure occupation des territoires, l'intervention de l'État doit être structurée. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a confié à son équipe sous-ministérielle le mandat de dresser un plan concerté dans une perspective à long terme. Le travail a été bien amorcé au cours de l'année, notamment par l'élaboration d'une structure de projet et par la consultation de nombreux partenaires. Le plan concerté d'occupation des territoires sera concret et le suivi de sa progression s'appuiera sur des indicateurs fiables et sur des états de situation réguliers établis avec les intervenants responsables de sa mise en œuvre.

Les municipalités dévitalisées

Le chantier de revitalisation des municipalités dévitalisées lancé le 25 septembre 2008 par le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées est bien amorcé. Un travail important a notamment été effectué pour accompagner la majorité des municipalités dévitalisées. Les directions régionales du MAMROT, en collaboration avec les conférences administratives régionales (CAR), ont été particulièrement actives en ce sens.

Les mesures prévues dans le Plan d'action, mesures permettant de soutenir des initiatives de développement et de diversification économiques et de donner des moyens concrets aux municipalités dévitalisées, ont également été progressivement déployées par les ministères intéressés. Soulignons le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) comportant 38 millions pour cinq ans. Le Fonds permet au Ministère de conclure avec les MRC des ententes de diversification et de développement. Ces contrats sont des outils de gestion innovants qui tiennent compte des particularités, des forces et du potentiel de chaque territoire pour réduire leur dépendance à un secteur industriel et pour trouver des solutions durables à leurs difficultés économiques. Au 31 mars 2010, 12 nouveaux contrats ont été signés par le ministre et 38 autres ont été renouvelés, ce qui représente des investissements de 27,6 millions de dollars.

Sommaire des résultats relatifs aux objectifs du Plan stratégique 2009-2013

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Objectif	Indicateur	Cible 2009-2010	Résultats 2009-2010	Page
1.1 Contribuer à améliorer le mode de fonctionnement des municipalités et alléger leur cadre législatif et réglementaire	1.1.1 Révision de certains éléments du cadre législatif, réglementaire et administratif des municipalités	Adoption de projets de loi ou de règlements comportant diverses mesures permettant d'alléger le cadre législatif des municipalités	Cinq projets de loi adoptés ou présentés à l'Assemblée nationale et deux règlements adoptés par le gouvernement	✓ 27
		Réduction de 30 % du nombre de renseignements prescrits aux dossiers d'évaluation municipale	Réduction moyenne de 33,1 % du nombre de renseignements prescrits aux dossiers d'évaluation municipale d'une résidence typique	✓
1.2 Favoriser l'acquisition de connaissances	1.2.1 Nombre de guides et de documents techniques publiés par le Ministère par année	20 publications	18 publications ont été réalisées	● 30
	1.2.2 Nombre de visiteurs ayant consulté les guides et les documents techniques présentés dans le site Web du Ministère	Disponibilité des documents pour consultation sur le Web	Les guides et documents techniques produits en 2009-2010 ont été consultés 17 587 fois	✓ 31

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Objectif	Indicateur	Cible 2009-2010	Résultats 2009-2010	Page
2.1 Favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats avec les municipalités et les régions et réaliser des interventions concertées et structurantes au bénéfice de celles-ci	2.1.1 Adoption et mise en œuvre d'une stratégie ministérielle en matière d'établissement d'ententes et de partenariats basée sur des mesures de coordination et de concertation	Adoption de la stratégie	Réorientation de la démarche autour de l'élaboration d'un plan concerté en faveur d'une occupation dynamique des territoires	● 31

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

Objectif	Indicateur	Cible 2009-2010	Résultats 2009-2010	Page
3.1 Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée dans un contexte de réduction de la taille de l'État	3.1.1 Mise en œuvre d'une stratégie pour favoriser la préparation de la relève de même que le maintien et le renouvellement de l'expertise	Dépôt de la stratégie au comité de gestion et déploiement des mécanismes de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre	Mise en œuvre des mécanismes de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre	 33
	3.1.2 Augmentation du taux de rétention annuel du personnel	Diminution du taux de roulement du personnel de 5 points de pourcentage	Diminution du taux de roulement du personnel de 4,8 points de pourcentage	 33
3.2 Adapter les services aux attentes des municipalités et des régions en fonction des moyens disponibles	3.2.1 Révision des neuf principaux processus d'affaires du Ministère en consultation avec les partenaires intéressés	Révision des neuf principaux processus d'affaires	Huit processus d'affaires révisés	 34
	3.2.2 Nombre de nouveaux projets réalisés visant l'amélioration des façons de faire	Réalisation d'au moins un projet	Première livraison du système SIGAT-GEO*	 35
	3.2.3 Au moyen d'un nouveau portail gouvernemental, assurer l'évolution de la prestation électronique de services (PES) s'adressant à la clientèle municipale et régionale	Implantation du volet transactionnel du projet de portail gouvernemental des affaires municipales et régionales permettant l'augmentation du nombre de PES offertes	Autorisation du projet et lancement des appels d'offres réalisés	 35

-  Cible atteinte ou dépassée
-  Cible en voie de réalisation
-  Performance à améliorer

* Système géomatique d'information de gestion en aménagement du territoire

Performance 2009-2010





ENJEU 1

Des municipalités autonomes et responsables dans des régions dynamiques

ORIENTATION 1 **Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions**

Objectif 1.1 **Contribuer à améliorer le mode de fonctionnement des municipalités et alléger leur cadre législatif et réglementaire**

Indicateur 1.1.1 Révision de certains éléments du cadre législatif, réglementaire et administratif des municipalités

Cibles 2009-2010 Adoption de projets de loi ou de règlements comportant diverses mesures permettant d'alléger le cadre législatif des municipalités

Réduction de 30 % du nombre de renseignements prescrits aux dossiers d'évaluation municipale

Résultats

Cinq projets de loi adoptés ou présentés à l'Assemblée nationale et deux règlements adoptés par le gouvernement

Réduction moyenne de 33,1 % du nombre de renseignements prescrits aux dossiers d'évaluation municipale d'une résidence typique

Commentaires

Adoption d'un projet de loi omnibus

En 2009, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi n° 45 (projet de loi omnibus), Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le milieu municipal. Le projet de loi omnibus a été élaboré de manière à donner des balises claires et à mieux outiller les élus et les gestionnaires municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Les dispositions couvrent plusieurs aspects tels que l'organisation municipale et les compétences municipales, les finances et la fiscalité, l'aménagement et l'urbanisme. D'autres mesures s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013. Trois mesures prévues par celle-ci ont requis des interventions législatives et réglementaires pour assurer leur mise en œuvre. D'abord, des précisions ont été apportées dans le projet de loi n° 45 concernant les dispositions législatives adoptées en juin 2008 visant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières, puis relativement aux mesures visant l'imposition d'une nouvelle taxe municipale pour le service 9-1-1 à compter du 1^{er} décembre 2009.

Des modifications réglementaires ont également été adoptées afin d'établir, pour la durée des rôles d'évaluation entrant en vigueur à compter de 2009, certaines des modalités (règles de pondération du taux global de taxation) servant à calculer des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics.

Par ailleurs, afin de donner suite à une disposition de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal, le projet de loi n° 45 a prévu une modification législative pour habiliter la Ville de Montréal à recourir à un nouveau type de prélèvement fiscal, soit les redevances réglementaires.

Adoption d'une loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

En vue du scrutin municipal de novembre 2009, le Ministère a fait adopter le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, adopté le 28 mai 2009. Cette loi vise à simplifier les processus entourant les élections et les référendums dans les municipalités et à améliorer les conditions de participation des électeurs ainsi que les communications entre les responsables des différentes tâches à accomplir pour la tenue d'un scrutin.

Lancement du Plan d'intervention relatif à l'octroi des contrats municipaux

Le Plan d'intervention relatif à l'octroi des contrats municipaux a été rendu public le 12 novembre 2009. Consécutivement à ce plan, le Ministère a préparé des propositions de modifications législatives. Le projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, a été présenté à l'Assemblée nationale le 18 novembre 2009 et a été adopté le 18 février 2010. Par la suite, le groupe-conseil présidé par M. Guy Coulombe a été mis sur pied pour examiner le processus d'adjudication des contrats de même que les façons de faire qui ont cours un peu

partout en ce domaine. Il a terminé ses travaux en mars 2010 et a remis son rapport au ministre. Certaines recommandations de ce rapport ont donné lieu à des modifications législatives qui ont été proposées dans le projet de loi omnibus adopté en juin 2010.

Adoption d'une loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que les lois constitutives des communautés métropolitaines

Le projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines, a été déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 2009. L'adoption du principe a été votée le 17 février 2010 et la loi, adoptée en juin 2010. Elle vise à redéfinir le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire entre les communautés métropolitaines et les MRC de ces territoires. Elle établit les éléments de contenu des documents de planification de chacune de ces institutions de manière à leur conférer un caractère distinct et complémentaire. Le projet de loi avait fait l'objet de consultations particulières de la part de la Commission de l'aménagement du territoire.

Élaboration d'un projet de loi sur l'éthique et la déontologie dans le domaine municipal

Lors de la réunion de la Table Québec-municipalités (TQM) du 1^{er} mai 2009, il a été convenu de mettre sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de formuler au ministre des recommandations sur des mesures et des mécanismes visant à préciser les règles d'éthique au sein du milieu municipal. Le rapport intitulé *Éthique et démocratie municipale – Rapport du Groupe de travail sur l'éthique dans le milieu municipal*, communément appelé rapport Gagné, a été rendu public le 14 juillet 2009 en marge d'une réunion de la TQM. À l'automne 2009, un comité de mise en œuvre a été mis sur pied afin d'examiner les recommandations du rapport Gagné et de formuler des propositions. Ce comité est composé de représentants du Ministère et de trois partenaires municipaux : la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Ville de Montréal. Deux réunions du comité de mise en œuvre se sont tenues le 16 septembre 2009 et le 19 février 2010. Le projet de loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie dans le domaine municipal a été présenté à l'Assemblée nationale en juin 2010.

Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Le Ministère a poursuivi le travail de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme entrepris en 2008 et a présenté aux différents groupes d'intervenants, et en diverses occasions, le contenu de propositions portant sur les consultations et les référendums et sur les mécanismes d'intervention de l'État. Il a également poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles propositions législatives relativement aux contenus des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme, et aux activités agricoles. Ces propositions seront, comme celles précédemment mentionnées, soumises aux différents partenaires municipaux pour consultation. À cet égard, les autorités du Ministère et du milieu municipal ont convenu de la création d'un nouveau comité regroupant les décideurs politiques sous l'égide de la TQM, considérant que le projet de révision en est à sa dernière étape. L'objectif est de déposer un avant-projet de loi à l'automne 2010.

Élaboration d'un projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
Un projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles a été publié à la *Gazette officielle du Québec* en juillet 2009. Comme prévu dans la loi, le projet de règlement a été étudié par une commission parlementaire. La Commission de l'aménagement du territoire a procédé à une consultation particulière le 20 janvier 2010, puis à une étude détaillée le 11 mars suivant. Le règlement a été adopté par le gouvernement en juillet 2010. Il vise la réduction des noyades chez les enfants en misant sur le contrôle et sur la protection de l'accès aux piscines résidentielles.

Autres dispositions législatives

Le Ministère a participé à la préparation par la Régie des rentes d'un projet de règlement sur le financement des régimes de retraite municipaux (prépublié en décembre 2009) apportant des améliorations aux règles applicables aux municipalités. Des modifications législatives de concordance ont été proposées.

Réduction du nombre de renseignements prescrits aux dossiers d'évaluation municipale

Dans le cadre de sa mission de soutien à l'endroit des municipalités du Québec, le Ministère a retenu de simplifier et de moderniser l'encadrement législatif et réglementaire des municipalités. Ainsi, il a été décidé de procéder à une importante modernisation des règles qui régissent les dossiers d'évaluation foncière que chaque évaluateur municipal est tenu de constituer et de tenir à jour.

Ces travaux ont mené à la simplification des règles et à la confection du nouveau manuel d'évaluation foncière, et ont permis une réduction moyenne de 33,1 % des renseignements prescrits aux dossiers des résidences.

Objectif 1.2 Favoriser l'acquisition de connaissances

Indicateur 1.2.1 Nombre de guides et de documents techniques publiés par le Ministère par année

Cible 2009-2010 20 publications

Résultats

18 publications ont été réalisées

Commentaires

Quelques-unes des publications prévues en début d'exercice ont été reportées en 2010-2011. En revanche, d'autres, non prévues, ont été réalisées, ce qui a permis au Ministère de répondre aux besoins de renseignements des municipalités et des associations municipales sur les différents programmes d'infrastructure (FCCQ, PIQM, PRECO, TECQ, etc.) ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de planification territoriale et de développement durable.

FCCQ : Fonds Chantiers Canada-Québec
PIQM : Programme d'infrastructures Québec-municipalités
PRECO : Programme de renouvellement des conduites
TECQ : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Indicateur 1.2.2 Nombre de visiteurs ayant consulté les guides et les documents techniques présentés dans le site Web du Ministère

Cible 2009-2010 Disponibilité des documents pour consultation sur le Web

Résultats

Les guides et documents techniques produits en 2009-2010 ont été consultés 17 587 fois

Commentaires

Le Ministère a mis en ligne sur son site Web 12 guides ou documents techniques pour lesquels on a pu recueillir des données sur leur consultation. La date de diffusion de ces documents s'étend d'avril 2009 à mars 2010. Le nombre moyen de consultations durant l'exercice est de 1 466 par document, allant de 308 pour le document le moins consulté à 4 626 pour le document le plus consulté. La refonte du site Web permettra de créer des outils capables de chiffrer plus précisément le nombre de consultations.

ENJEU 2

Des interventions mises en œuvre de façon concertée

ORIENTATION 2 Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Objectif 2.1 Favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats avec les municipalités et les régions et réaliser des interventions concertées et structurantes au bénéfice de celles-ci

Indicateur 2.1.1 Adoption et mise en œuvre d'une stratégie ministérielle en matière d'établissement d'ententes et de partenariats basée sur des mesures de coordination et de concertation

Cible 2009-2010 Adoption de la stratégie

Résultats

Réorientation de la démarche autour de l'élaboration d'un plan concerté en faveur d'une occupation dynamique des territoires

Commentaires

Les territoires évoluent dans un contexte où ils doivent faire face aux grands défis et enjeux auxquels le Québec est confronté : dévitalisation de certaines communautés, flux démographiques, intégration des nouveaux arrivants, pauvreté, changements climatiques, gestion durable des ressources, mondialisation, etc.

Devant ce constat, le Ministère a réorienté son approche vers un plan concerté en faveur d'une occupation dynamique des territoires. Ce nouveau positionnement a amené le Ministère à considérer les stratégies prévues aux axes partenariat, coordination et concertation interministérielle tantôt comme des principes devant servir à guider l'action gouvernementale tantôt comme des moyens de mise en œuvre du plan concerté.

Cette approche est ambitieuse puisqu'elle vise à amener l'ensemble des ministères à rayonnement régional et nos partenaires régionaux, locaux et supralocaux à travailler ensemble sous l'angle d'interventions territoriales plutôt que sectorielles. Elle doit se traduire par un véritable engagement de tous les milieux à porter ce projet.

Ainsi, le MAMROT, fort de son leadership en matière de développement régional, a, au cours de 2009-2010, structuré sa démarche. Celle-ci l'a amené à consulter une douzaine de partenaires dont Solidarité rurale du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et les conférences régionales des élus sur leurs attentes et leurs contributions en matière d'occupation des territoires. De plus, une équipe interne s'appuyant sur plusieurs groupes de travail a été formée et a produit plusieurs analyses, avis et rapports en soutien à l'élaboration prochaine du plan concerté. En 2010-2011, le Ministère poursuivra entre autres ses consultations auprès des partenaires et s'adjoindra les forces vives des ministères présents en région afin de produire le plan concerté.

Le Ministère assure également la mise en œuvre du Plan stratégique au moyen de son plan d'action 2010-2011 qui présente des objectifs favorisant les partenariats et visant plus précisément :

- ▶ la révision du cadre de soutien financier des partenaires municipaux. Les travaux de révision sont bien amorcés. Le nouveau cadre sera déposé en 2010-2011 ;
- ▶ l'optimisation du mode de partenariat existant entre la Ville de Montréal et les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en ce qui touche les enjeux socioéconomiques. Le Ministère a dressé l'inventaire des comités de travail et des ententes entre la Ville de Montréal et les ministères et organismes à ce sujet.

ENJEU 3

Une organisation innovante et efficace

ORIENTATION 3 Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

Objectif 3.1 Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée dans un contexte de réduction de la taille de l'État

Indicateur 3.1.1 Mise en œuvre d'une stratégie pour favoriser la préparation de la relève de même que le maintien et le renouvellement de l'expertise

Cible 2009-2010 Dépôt de la stratégie au comité de gestion et déploiement des mécanismes de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Résultats

Mise en œuvre des mécanismes de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Commentaires

Notre ministère n'échappe pas aux nombreux départs à la retraite des employés de la fonction publique. Au cours de l'année 2009-2010, nous avons réalisé une vaste analyse des effets produits sur notre main-d'œuvre à court, moyen et long termes. Des mécanismes et des outils de cueillette et d'analyse des données nécessaires à la planification et à la gestion de la main-d'œuvre ont été créés et mis à la disposition des gestionnaires. Ces actions ont permis de jeter les bases d'une stratégie globale de préparation de la relève en fonction des emplois vulnérables et des transferts d'expertise nécessaires.

Nous entamons l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan directeur des ressources humaines qui mettra de l'avant des actions ciblées jusqu'en 2013.

Indicateur 3.1.2 Augmentation du taux de rétention annuel du personnel

Cible 2009-2010 Diminution du taux de roulement du personnel de 5 points de pourcentage

Résultats

Diminution du taux de roulement du personnel de 4,8 points de pourcentage

Commentaires

Le Ministère avait connu, au cours de l'année 2008-2009, un taux de roulement du personnel supérieur à celui de la fonction publique, soit de 18,1 % comparativement à 10,1 % pour l'ensemble de la fonction publique. Au cours des premiers mois de 2009, des mesures d'attraction et de rétention principalement liées aux domaines spécialisés du génie ont permis de stabiliser ce domaine d'activité. Plusieurs concours ouverts au public en partenariat avec d'autres ministères ont conduit à des embauches permanentes. Ce faisant, le MAMROT a réduit de 4,8 points de pourcentage son taux de roulement, soit de 18,1 % à 13,3 %, se rapprochant maintenant du taux moyen observé dans l'ensemble de la fonction publique qui est de 11,3 %.

Les efforts seront maintenus pour atteindre la moyenne de la fonction publique.

Objectif 3.2 Adapter les services aux attentes des municipalités et des régions en fonction des moyens disponibles

Indicateur 3.2.1 Révision des neuf principaux processus d'affaires du Ministère en consultation avec les partenaires intéressés

Cible 2009-2010 Révision des neuf principaux processus d'affaires

Résultats

Huit processus d'affaires révisés¹

Commentaires

Les cibles de révision des processus ont été atteintes et, dans la majorité des cas, des projets d'implantation des processus révisés sont déjà amorcés. En effet, l'implantation des processus révisés se concrétise dans la réalisation de projets technologiques et organisationnels qui mettent en œuvre les objectifs de modernisation poursuivis par le Ministère.

Ces révisions visaient entre autres les processus liés au programme des infrastructures, aux compensations tenant lieu de taxes, aux rôles d'évaluation, au traitement des plaintes de même qu'aux prestations électroniques de services qui s'effectuent par l'entremise du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Il apparaît pertinent, aujourd'hui et pour les prochaines années du Plan stratégique 2009-2013, de suivre l'état d'avancement des projets issus de l'exercice de révision des processus plutôt que le pourcentage d'implantation du processus comme tel.

1. Le Ministère ayant mis fin à l'impartition de ses services en ressources humaines, la révision de ce processus n'était plus nécessaire.

Indicateur 3.2.2 Nombre de nouveaux projets réalisés visant l'amélioration des façons de faire

Cible 2009-2010 Réalisation d'au moins un projet

Résultats

Première livraison du système SIGAT-GÉO

Commentaires

Parallèlement à la révision de ses processus, le Ministère s'est engagé principalement dans l'étude et la détermination de ses besoins en matière de technologies de l'information. Un projet d'envergure a été mis en service pendant l'année 2009-2010, le système de diffusion de données géographiques destiné à soutenir le processus de révision des schémas d'aménagement du territoire (SIGAT-GÉO). Les principaux projets, approuvés par le Secrétariat du Conseil du trésor en décembre 2009, seront prêts à l'automne 2010 pour les étapes d'architecture détaillée.

Indicateur 3.2.3 Au moyen d'un nouveau portail gouvernemental, assurer l'évolution de la prestation électronique de services (PES) s'adressant à la clientèle municipale et régionale

Cible 2009-2010 Implantation du volet transactionnel du projet de portail gouvernemental des affaires municipales et régionales permettant l'augmentation du nombre de PES offertes

Résultats

Autorisation du projet et lancement des appels d'offres réalisés

Implantation en cours

Commentaires

Au cours de l'année 2009-2010, nous avons obtenu les autorisations du ministère des Services gouvernementaux et du Secrétariat du Conseil du trésor pour procéder au développement du volet transactionnel du nouveau portail gouvernemental des affaires municipales et régionales qui permettra l'évolution de la prestation électronique de services en cohérence avec les objectifs du gouvernement en ligne. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre et des délais entourant le lancement des deux appels d'offres pour réaliser la solution informatique, l'implantation s'effectuera en 2010-2011.

Actions déterminantes

Action déterminante 1

Mettre en œuvre, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2008-2013 – volet Infrastructures municipales, un plan d'investissement de 8,35 milliards de dollars pour le maintien des actifs, la résorption du déficit d'entretien et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable et d'égout ainsi que pour les infrastructures de développement local et régional

Le Plan québécois des infrastructures

En décembre 2007, le gouvernement du Québec a adopté la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (2007, c. 38). Par cette loi, le gouvernement est tenu de :

- ▶ adopter un plan annuel d'investissement en infrastructure qui respectera les lignes directrices en matière de normes reconnues, de résorption du déficit d'entretien et de remplacement des infrastructures;
- ▶ préciser les budgets affectés au maintien des actifs et à la résorption des déficits d'entretien cumulés;
- ▶ rendre compte chaque année de l'utilisation de ces sommes à l'Assemblée nationale.

Ainsi, chaque année, le gouvernement adopte un plan québécois des infrastructures (PQI) réparti par ministère. Comme le démontre le tableau 1, le PQI 2008-2013 autorisait au MAMROT des investissements de 3 630 millions de dollars.

TABLEAU 1

Plan d'investissement 2008-2013 du MAMROT seulement

Types d'investissement	2008-2009 (en M\$)	2009-2010 (en M\$)	2010-2011 (en M\$)	2011-2012 (en M\$)	2012-2013 (en M\$)	Total (en M\$)
Maintien des actifs	234	384	327	422	419	1 786
Résorption du déficit d'entretien*	308	314	321	327	334	1 604
Développement local et régional	40	80	40	40	40	240
Investissements totaux	582	778	688	789	793	3 630

* Cette catégorie inclut la mise aux normes des infrastructures d'eau.

Au tableau 2, on peut observer qu'en y ajoutant les parts du fédéral et des municipalités, les investissements prévus par le MAMROT totalisaient 8 350 millions de dollars.

TABLEAU 2

Plan d'investissement 2008-2013 du MAMROT et de ses partenaires

Types d'investissement	2008-2009 (en M\$)	2009-2010 (en M\$)	2010-2011 (en M\$)	2011-2012 (en M\$)	2012-2013 (en M\$)	Total (en M\$)
Maintien des actifs	372	590	585	718	769	3 034
Résorption du déficit d'entretien*	883	901	919	937	956	4 596
Développement local et régional	120	240	120	120	120	720
Investissements totaux	1 375	1 731	1 624	1 775	1 845	8 350

* Cette catégorie inclut la mise aux normes des infrastructures d'eau.

Comme requis par la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, le Ministère a déposé en septembre 2009 la reddition de comptes concernant les sommes qu'il a investies en 2008-2009 en spécifiant quelles étaient celles affectées au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien cumulé.

Le tableau 3 présente la reddition de comptes 2008-2009 et la compare aux précédentes à partir de 2003-2004. La part fournie par chaque palier de gouvernement y est indiquée. On observe une nette augmentation des investissements à compter de 2007-2008.

TABLEAU 3

Évolution des investissements réalisés par le MAMROT et ses partenaires de 2003 à 2009

	2003-2004 (en M\$)	2004-2005 (en M\$)	2005-2006 (en M\$)	2006-2007 (en M\$)	2007-2008 (en M\$)	2008-2009 (en M\$)
Québec (MAMROT)	218	219	154	204	307	312
Canada	25	46	49	147	355	355
Aide totale	243	265	203	351	662	667
Municipalités	174	163	118	143	182	171
Investissements totaux	417	428	321	494	844	838

Action déterminante 2

Mettre à la disposition des MRC et des collectivités locales un instrument d'évaluation de leur niveau de vitalité. Cet outil sera élaboré en concertation avec les partenaires du milieu rural

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014

L'indice de vitalité, fixé par la Politique nationale de la ruralité, se veut un instrument souple et simple permettant aux collectivités d'évaluer elles-mêmes leur niveau de vitalité. Il faut le distinguer de « l'indice de développement » qui a été mis au point par le Ministère au cours des dernières années et qui est la résultante de la compilation de sept statistiques socioéconomiques. L'indice de vitalité permettra aux collectivités

de poser elles-mêmes un regard objectif sur leurs forces, sur le degré de mobilisation de la population, sur l'engagement local dans le développement et la qualité de vie. Un tel instrument n'existe pas actuellement, ou peu. Nous sommes en train de recenser des exemples dans des provinces ou des États voisins. Cet indice ne peut être conçu exclusivement à l'interne faute de ressources et aussi de connaissance. Il nécessite en effet une connaissance universitaire, notamment en sociologie du développement.

Une entente a été conclue le 31 mars 2010 avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) et les travaux en vue de produire un instrument opérationnel de suivi de la vitalité à l'usage des collectivités rurales sont amorcés.

Rappelons que la Politique nationale de la ruralité, qui en est à sa troisième année de mise en œuvre, contribue activement à la vitalité des milieux. Un budget total de 280 millions de dollars y est consacré dont 85 % sont gérés par les élus locaux. Les pactes ruraux 2007-2014 ont permis à ce jour d'appuyer près de 2 600 projets totalisant 48 millions de dollars pour des investissements totaux de 366 millions de dollars. De plus, le pacte soutient l'embauche de 136 agents de développement rural.

Le programme consacré aux produits de spécialité appuie des microprojets d'entreprises des secteurs bioalimentaire, forestier et culturel. Depuis mars 2007, 4,5 millions de dollars ont permis de soutenir la mise en marché de 208 produits différents dans toutes les régions du Québec.

Action déterminante 3

Soutenir les territoires dans leurs démarches de diversification et de développement et faciliter aux municipalités dévitalisées l'accès aux outils d'aide gouvernementaux

Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées

Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées se veut une réponse taillée sur mesure à l'intention des municipalités qui font face à des enjeux cruciaux sur le plan économique, social ou démographique, notamment les municipalités touchées par la crise forestière. Il vise à donner aux acteurs et aux leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser leur territoire.

Les différentes mesures prévues dans le Plan d'action sont actuellement mises en place et déployées un peu partout en région. Leurs retombées commenceront à être mieux perceptibles dans les prochaines années.

L'une de ces mesures est le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) doté d'une somme de 38 millions de dollars sur cinq ans. Ce fonds permet notamment au MAMROT de conclure avec les MRC des contrats de diversification et de développement afin de soutenir leurs démarches de revitalisation. Au cours de l'exercice 2009-2010, 12 nouveaux contrats ont été signés et 38 autres ont été renouvelés. Ainsi, au 31 mars 2010, une somme de 27,6 millions de dollars a été engagée dans 80,6 % des contrats devant être signés avant le 31 mars 2011.

Le FSTD permet également de financer des projets relatifs au maintien et au développement des services de base pour la population ainsi que l'achat d'équipement pour permettre aux municipalités de se conformer aux normes gouvernementales. Dans ce cadre, 13 projets ont été soutenus pour un total de 1,11 million de dollars, ce qui représente la totalité des sommes prévues à cette fin en 2009-2010.

En réponse aux besoins exprimés par les partenaires municipaux, l'un des éléments fondamentaux du Plan d'action est l'accompagnement des municipalités dans leurs efforts de revitalisation de leur milieu de vie. À cet effet, toutes les municipalités dévitalisées ont été informées de la teneur du plan et des démarches d'accompagnement sont en cours. Les directions régionales du MAMROT ont effectué 93 rencontres d'information auxquelles ont participé plus de 1 100 personnes.

Action déterminante 4

Veiller à la réalisation des engagements gouvernementaux pris dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013

L'entente de partenariat fiscal et financier

En 2007, l'entente sur le partenariat fiscal et financier a établi pour sept années de nouvelles bases encadrant les relations financières avec le monde municipal. Cette entente a pour principal objectif de donner aux municipalités les moyens financiers d'offrir à leur population des services publics de qualité tout en maintenant le fardeau fiscal des citoyens au plus bas niveau. Dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013, le Ministère a continué de procéder efficacement aux calculs de partage dans le respect des normes et des délais associés aux versements des sommes promises pour un montant totalisant 3,8 milliards de dollars. Pour l'année 2009-2010, les montants visés s'élevaient à 457,4 millions de dollars et les délais pour les versements ont tous été respectés.

Action déterminante 5

Mettre en place, dans le cadre de l'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal et de l'Entente pour une reconnaissance du statut particulier de Montréal, des tables de travail dans le but de poursuivre les travaux visant à reconnaître davantage d'autonomie à la métropole et à améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal

Les ententes concernant Montréal

En raison de la taille de sa population et de l'importance de son activité économique, culturelle et sociale, Montréal joue un rôle capital dans la création et le maintien de la prospérité au Québec. Pour consacrer ce fait, le gouvernement a conclu une entente le 12 juin 2008 avec la Ville de Montréal afin de reconnaître à cette dernière son statut de métropole et le rôle moteur qu'elle joue dans le développement économique du Québec. Ce faisant, il s'est notamment engagé à diversifier les sources de revenus de la Ville et à améliorer son fonctionnement à l'égard de ses arrondissements. Par ailleurs, une seconde entente a également été conclue avec l'ensemble des villes de l'île formant l'agglomération de Montréal afin que s'établisse un véritable partenariat entre celles-ci.

Les nombreux engagements pris dans le cadre de ces deux ententes ont trouvé réponse avec l'adoption du projet de loi n° 22, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal, adopté le 20 juin 2008. Ainsi, grâce au cadre législatif maintenant en vigueur, la Ville de Montréal jouit entre autres de nouveaux pouvoirs financiers et d'une plus grande autonomie tandis que le fonctionnement de l'agglomération répond mieux aux attentes des villes qui la composent.

Pour poursuivre sur cette lancée, le Ministère a mis en place des tables de travail avec la Ville de Montréal et les autres villes de l'île afin d'améliorer de façon continue le fonctionnement de Montréal. Des travaux ont entre autres été réalisés avec la Ville de Montréal pour reconnaître à celle-ci de nouveaux pouvoirs lui permettant de prélever des redevances réglementaires dans tout domaine relevant de sa compétence. Ces travaux ont mené à l'adoption de nouvelles dispositions habilitantes en juin 2009.

La Table de travail de l'agglomération de Montréal a pour sa part été mise en place en 2009 et elle s'est réunie à deux reprises. Le Ministère y a engagé des discussions avec ses partenaires sur la gestion de l'eau potable et des eaux usées dans l'agglomération, et sur la mise en place d'une entité autonome qui en serait responsable. Dans une perspective de développement durable, il importe en effet de convenir d'une gouvernance optimale pour relever les nombreux défis que présentent entre autres la réhabilitation et la mise à niveau des infrastructures ainsi que leur financement. Outre ce dossier majeur, des discussions ont aussi eu lieu relativement au centre-ville de Montréal à l'égard entre autres des dépenses qui devraient continuer d'être à la charge de l'ensemble des villes de l'agglomération. Les démarches entreprises dans le cadre de ces forums se poursuivront en 2010 dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement et les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

Action déterminante 6

Appuyer les municipalités, par le versement de compensations financières et le suivi de la situation financière et de l'endettement, en vue du maintien d'une bonne santé financière leur permettant une offre de service efficiente à leurs citoyens

Le soutien technique et financier aux organismes municipaux

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a vérifié la capacité financière des organismes municipaux lors des demandes d'approbation des règlements d'emprunt atteignant 5,1 milliards de dollars annuellement ainsi que lors des demandes d'attestation de 3,5 milliards de dollars pour le financement à long terme. Le délai moyen de traitement entourant l'étude financière des règlements d'emprunt a été réduit, passant de 5,0 jours à 3,1 jours. Par ailleurs, 304 millions de dollars en compensations tenant lieu de taxes ont été versés dans les délais établis. Le Ministère a aussi procédé à l'examen des documents financiers des organismes municipaux dont le budget total est d'environ 13,7 milliards de dollars, ce qui implique la vérification des dossiers d'aide financière ainsi que l'analyse de plaintes.

Les remplacements de systèmes informatiques qui permettent de procéder efficacement aux opérations relatives à la gestion des règlements d'emprunt et des compensations sont en cours. L'examen du taux global de taxation (TGT), pondéré ou calculé selon les règles usuelles, a été effectué et les vérifications sur place des travaux en infrastructure prévues à la planification ont été respectées.

Action déterminante 7

Appuyer les conférences régionales des élus et les pôles régionaux d'économie sociale et aider à la mise en place d'outils et d'interventions en soutien au développement de l'économie sociale dans les régions du Québec

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif

En tant que responsable de la coordination des interventions gouvernementales en matière d'économie sociale, le Ministère a, le 2 novembre 2008, rendu public le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. Au total, sur les 14 ministères et organismes concernés par le déploiement de ce plan d'action, neuf ont contribué à sa conception et à sa mise en œuvre pour un investissement total de 16,7 millions de dollars. Depuis son lancement, le Ministère a mené à bien de nombreuses initiatives en matière d'économie sociale :

- ▶ Conclusion d'ententes spécifiques avec 13 conférences régionales des élus (CRE) sur un potentiel de 21 en vue d'optimiser l'action des pôles d'économie sociale sur leur territoire. Les différents partenaires auront investi 8,4 millions de dollars pour la durée totale de ces 13 ententes afin de contribuer à la structuration et au développement de l'économie sociale en région. La part du Ministère s'élève à 3,1 millions de dollars sur les 4,5 millions de dollars prévus dans le Plan d'action. Cette aide financière sert à faciliter la consolidation, l'expérimentation et le développement de nouveaux créneaux et projets de même que l'harmonisation des interventions dans le but d'en maximiser les effets. Les autres ententes spécifiques sont en cours de négociation.
- ▶ Soutien au fonctionnement du Chantier de l'économie sociale par l'entremise d'une aide financière de 650 000 \$.
- ▶ Création du Fonds d'initiatives en économie sociale pour appuyer la réalisation de projets spécifiques ayant une portée nationale, ce qui a permis de financer trois projets à hauteur de 48 500 \$.
- ▶ Sur le territoire de la métropole, en plus des ententes spécifiques en économie sociale, 180 000 \$ ont été investis pour la mise sur pied de services spécialisés s'adressant aux entreprises d'économie sociale, en collaboration avec d'autres partenaires. De plus, neuf projets déposés au Fonds de développement de la métropole par des entreprises d'économie sociale ont été soutenus pour un investissement total de 699 559 \$.
- ▶ Portraits régionaux des entreprises d'économie sociale en aide domestique en cours de réalisation en collaboration avec les regroupements d'entreprises d'économie sociale en aide domestique et les CRE. Ces portraits serviront d'outils au comité interministériel sur la situation des entreprises d'économie sociale en aide domestique en vue d'optimiser les interventions du gouvernement dans ce secteur d'activité.
- ▶ Stratégie d'achat public socialement responsable en cours d'élaboration. Celle-ci visera à favoriser l'approvisionnement, par les organisations publiques, parapubliques et municipales, de biens et de services provenant des entreprises d'économie sociale.
- ▶ Consolidation du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) qui est un fonds d'investissement permettant l'accompagnement, le suivi ainsi que la capitalisation d'entreprises collectives. Le gouvernement a alloué, dans son budget 2009-2010, une somme de 5 millions de dollars, notamment pour la création d'un fonds de prédémarrage.



Performance relative aux engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Le Ministère a une clientèle composée essentiellement d'institutions municipales. Il offre cependant à la clientèle citoyenne des services directs d'accueil, de renseignements et de diffusion de l'information sur le monde municipal ainsi que le service de traitement des plaintes.

La Déclaration de services du Ministère est en révision. Elle a pour but de faire connaître la nature des services que le Ministère offre et les moyens mis à la disposition de la clientèle pour entrer en communication avec lui. Elle présente trois engagements :

L'accueil de la clientèle

Afin d'offrir un accueil qui réponde aux besoins et aux attentes de la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- ▶ être respectueux et courtois dans toutes ses communications;
- ▶ offrir une écoute attentive pour bien cerner les besoins de la clientèle;
- ▶ employer un vocabulaire simple et compréhensible;
- ▶ être disponible et soucieux de traiter rapidement les demandes de la clientèle.

La qualité de l'information

Afin de fournir des renseignements qui répondent de façon appropriée aux besoins et aux attentes de la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- ▶ donner des renseignements exacts et complets;
- ▶ vérifier que les renseignements transmis sont à jour et fiables;
- ▶ le cas échéant, guider efficacement les demandeurs vers une personne-ressource.

L'accessibilité à l'information

Afin de rendre rapidement et facilement accessible l'information recherchée par la clientèle, le personnel du Ministère s'engage à :

- ▶ être proactif et à l'affût de l'actualité en produisant les guides et les documents d'information appropriés et utiles à la clientèle;

- › diffuser rapidement l'information d'ordre général sur le site Web, notamment les effets des modifications aux lois et aux règlements provinciaux sur les champs d'intervention de la clientèle;
- › s'assurer que le site Web comprend toute l'information, générale et particulière, dont la clientèle a besoin.

L'accueil de la clientèle

Au cours de la prochaine année, le Ministère entend réviser sa Déclaration de services à la clientèle. En conséquence, la Politique d'accueil et de renseignement du Ministère fera l'objet d'une analyse en vue d'éventuelles améliorations.

La qualité de l'information

Pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle variée, le Ministère procède régulièrement à l'enrichissement de son site Web par l'ajout d'actualités, de nouvelles pages et de nouveaux documents ainsi que par la mise à jour des contenus existants. Ainsi, en 2009-2010, plus de 425 mises en ligne ont été réalisées afin de donner la bonne information en temps réel. Le Ministère a également entrepris une refonte de son site Web. Dans le cadre de cette refonte, il est prévu que la structure de l'information soit revue de façon à répondre plus adéquatement aux besoins de la clientèle.

L'accessibilité à l'information

Le nombre moyen par mois de visites du site Web ministériel a été de 150 226, soit une hausse d'environ 15 % par rapport à l'année précédente où il était de 128 979.

TABLEAU 4

Fréquentation du site Web ministériel

Année financière	Nombre moyen de visites par mois
2007-2008	156 045
2008-2009	128 979
2009-2010	150 226

Sept *Cyberbulletin mamrot.gouv.qc.ca*, bulletins électroniques reprenant les actualités diffusées dans le site Web et portant notamment sur les nouveaux programmes, lois et règlements, ont été expédiés par courriel à plus de 3 000 abonnés tels que des municipalités et des arrondissements, des municipalités régionales de comté, des conférences régionales des élus, des associations municipales et des employés de municipalités et de la fonction publique.

En conformité avec le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la majorité des pages du site Web ministériel répondent aux normes et aux règles en vigueur dont celles de la Web Accessibility Initiative-1². Un outil permettant de modifier la taille du texte est aussi offert. D'autres modifications sont prévues à l'occasion de la refonte du site dans le but de parfaire la facilité d'accès aux personnes handicapées.

2. Il s'agit d'une norme d'accès au Web. Elle propose des solutions techniques pour rendre le Web accessible aux personnes handicapées et, d'une manière générale, à toute personne sans nécessiter d'habileté particulière.

Le site *Web electionsmunicipales.gouv.qc.ca* a, pour sa part, été grandement consulté. Sa mise en ligne avait pour objectif d'informer l'ensemble des citoyens du Québec ainsi que les candidats aux élections municipales sur le calendrier électoral, la période de mise en candidature, les résultats des élections et les rôles et responsabilités des nouveaux élus. Plus de 400 000 visites ont été recensées entre la date de sa mise en ligne, le 5 juin 2009, et le 14 novembre 2009.

Le traitement des demandes

Le traitement des demandes d'information de la clientèle

Le Ministère met à la disposition de sa clientèle une adresse de courriel de même qu'une ligne téléphonique pour l'acheminement des demandes de renseignements généraux. En 2009-2010, il a traité en moyenne 340 courriels par mois provenant aussi bien des institutions municipales que des citoyens. Les demandes de renseignements par téléphone s'élèvent à environ 1 400 par mois et près du tiers concernent les programmes d'infrastructure. Ces demandes sont traitées par la Direction des communications qui y donne suite généralement dans un délai d'une journée ouvrable suivant leur réception soit en fournissant les renseignements demandés soit en accusant réception et en faisant suivre à l'unité intéressée pour une réponse appropriée. Des indicateurs de performance seront établis au cours de la prochaine année en vue d'obtenir une mesure plus précise des délais d'attente et de réponse aux demandes.

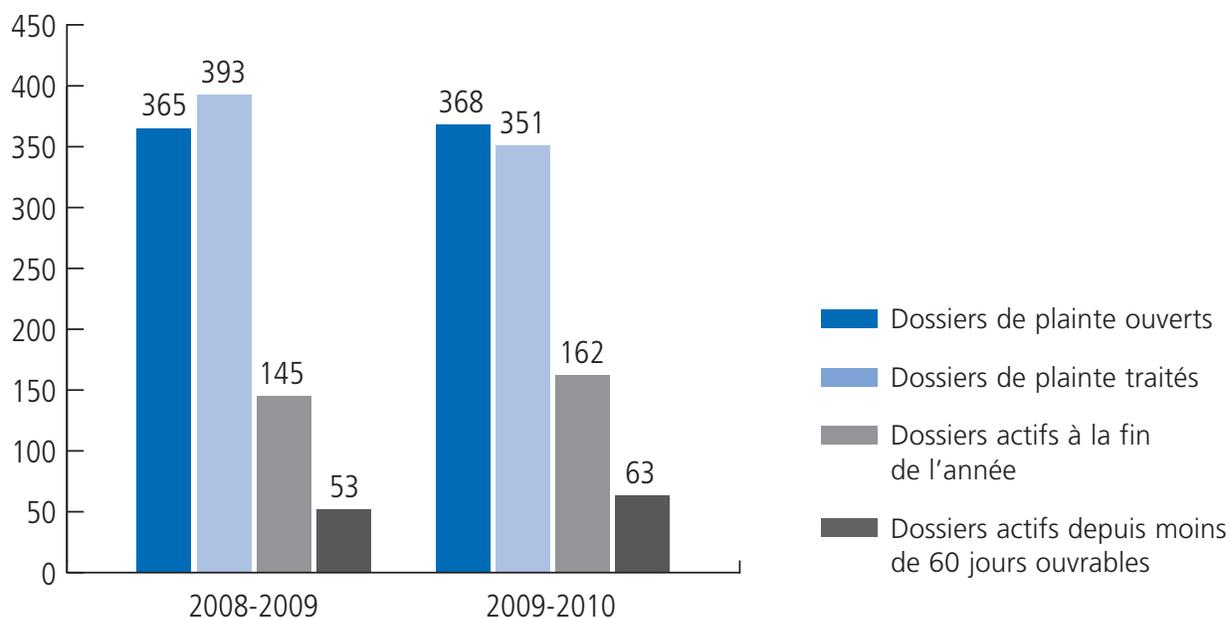
Le traitement des plaintes

La responsabilité de répondre des services municipaux devant les citoyens et de traiter les plaintes appartient, en premier lieu, à l'organisme municipal. En cas de mécontentement ou d'une présumée infraction aux lois municipales, le Ministère met à la disposition des citoyens un service de traitement des plaintes.

En 2009-2010, le Ministère a reçu 368 nouvelles plaintes et en a traité et réglé 351. Un des engagements du Ministère est le respect d'un délai de traitement de 60 jours ouvrables. Toutefois, lorsqu'une plainte nécessite une expertise, le délai est prolongé et le plaignant est informé de la situation.

FIGURE 2

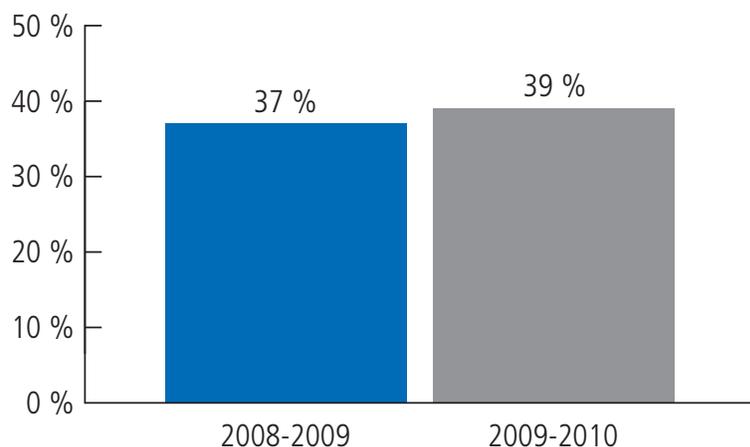
Évolution du nombre de dossiers de plainte de 2008 à 2010



Au 31 mars 2010, seulement 63 (38,69 %) des 162 plaintes en cours de traitement l'étaient depuis moins de 60 jours ouvrables. Le Ministère s'est donné un plan de redressement pour l'exercice 2010-2011. D'une durée d'une année, ce plan vise notamment à revoir et à optimiser les méthodes de travail dans le but d'assurer le respect des engagements du Ministère à l'égard des délais de traitement. Il vise également à ajuster la politique de traitement des plaintes à l'évolution du droit municipal en matière d'adjudication de contrats, de déontologie et d'éthique.

FIGURE 3

Dossiers de plainte actifs depuis moins de 60 jours ouvrables de 2008 à 2010





Performance relative aux actions du Plan d'action de développement durable 2009-2013

Orientation gouvernementale 1 Informer, sensibiliser, éduquer et innover

Objectif ministériel Susciter l'engagement du personnel dans la promotion et la mise en œuvre du développement durable

ACTION 1 **Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique**

Indicateur Taux du personnel sensibilisé à la démarche de développement durable (volet sensibilisation)

Cible 80 % du personnel sensibilisé au 31 mars 2011

Résultats L'atteinte de la cible sera mesurée au 31 mars 2011 à l'instar de tous les ministères et organismes gouvernementaux

Indicateur Taux du personnel formé pour prendre en compte la démarche de développement durable dans ses activités régulières (volet formation)

Cible 50 % du personnel ciblé formé au 31 mars 2013

Résultats L'atteinte de la cible sera mesurée au 31 mars 2013

Commentaires

Le Ministère a entamé l'élaboration d'un plan ministériel de sensibilisation et de formation du personnel à la démarche de développement durable. Dans ce plan, il précisera les différents moyens qu'il entend prendre pour atteindre les cibles prévues de sensibilisation et de formation de son personnel.

Afin d'élaborer et de mettre en œuvre son plan d'action de développement durable, le Ministère s'est assuré de la formation du personnel engagé dans ces travaux en faisant participer les membres de son équipe aux sessions de formation organisées par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Au cours de l'année, le Ministère a réalisé diverses activités de sensibilisation du personnel au développement durable. La sensibilisation a principalement pris la forme de présentations thématiques portant notamment sur le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Ministère, sur la gestion par bassin versant et l'harmonisation des documents de planification territoriale, sur les changements climatiques ainsi que sur la Journée de l'environnement dans l'administration publique. Enfin, le comité Escouade verte, comité formé de bénévoles, a poursuivi pour une deuxième année consécutive des activités de sensibilisation du personnel à de meilleures pratiques écologiques : promotion de la politique ministérielle d'impression recto verso, implantation du programme Défi Climat et publication dans l'intranet de onze chroniques sur les pratiques écologiques.

Objectif ministériel

Promouvoir le développement durable auprès des municipalités et des régions

ACTION 2

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation à la démarche de développement durable

Indicateur

Nombre d'activités prévues et réalisées

Cible

Stratégie élaborée au 31 mars 2010

Résultats

Stratégie en cours d'élaboration et deux actions de promotion et de sensibilisation posées

Commentaires

Le Ministère a entrepris l'élaboration d'une stratégie de communication. Cette stratégie présentera l'orientation qui sera prise par le Ministère en vue d'encourager l'appropriation, par les organismes municipaux, d'une démarche de développement durable cohérente avec la démarche québécoise de développement durable inspirée notamment par la Loi sur le développement durable.

Les actions concrètes de promotion et de sensibilisation des organismes municipaux au développement durable ont porté sur les aspects suivants :

- Afin de faire connaître le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Ministère, celui-ci a été mis en ligne dans la section Développement durable du site Web du Ministère. De plus, un feuillet synthèse du plan d'action a été distribué lors de plusieurs événements comme les congrès annuels de la Fédération québécoise des municipalités (en septembre 2009 à Québec) et de l'Union des municipalités du Québec (en mai 2009 à Gatineau), le Congrès international de la viabilité hivernale (en février 2010 à Québec) ainsi que le Salon des technologies environnementales du Québec 2010 (en mars 2010 à Québec).
- La collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, prévue à l'action 6 du plan d'action du Ministère, a été lancée lors du Salon des technologies environnementales du Québec 2010 qui a eu lieu le 17 mars 2010. Les deux guides alors rendus publics ont été mis en ligne dans la section Développement durable du site Web du Ministère.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif ministériel Encourager l'adoption de pratiques de gestion environnementale et écoresponsable dans les activités quotidiennes du Ministère

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable

Indicateur État d'avancement de la mise en œuvre au Ministère d'un cadre de gestion environnementale et des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de pratiques d'acquisition écoresponsables

Cibles Cadre de gestion environnementale adopté au 31 mars 2011

Mesures mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Résultats

Cadre de gestion en cours d'élaboration

Deux actions concrètes visant l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Commentaires

En vue de l'élaboration du cadre de gestion environnementale, le Ministère a mené les actions suivantes :

- ▶ participation des responsables de ce projet aux sessions de formation offertes par le Bureau de coordination de développement durable;
- ▶ préparation d'un devis technique en vue de procéder à une analyse qualitative des aspects environnementaux et à la quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités du Ministère.

La contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale s'est concrétisée par :

- ▶ l'adoption et la mise en application d'une politique ministérielle d'impression recto verso le 2 octobre 2009;
- ▶ la réalisation de certains travaux préliminaires relatifs à la mise en place d'un programme ministériel de navettage durable visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail, action découlant du Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques.

Objectif ministériel

Appliquer l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes du Ministère

ACTION 4

Intégrer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes du Ministère qui s'y prêtent

Indicateur

Nombre de programmes examinés et ajustés

Cible

Les programmes qui s'y prêtent examinés au 31 mars 2011 et, le cas échéant, ajustés avant le 31 mars 2013

Résultats

Travaux en voie de réalisation : premier résultat mesurable au 31 mars 2011

Commentaires

Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'assurer la mise en œuvre de cette action. Ce groupe de travail a réalisé les activités suivantes :

- ▶ Constitution d'une première liste des programmes sous la responsabilité du Ministère susceptibles d'être examinés.
- ▶ Élaboration d'une grille de dépistage adaptée et application de cette grille aux différents programmes pour lesquels la prise en compte des principes de développement durable est susceptible d'offrir des gains en ce qui a trait à l'amélioration de la performance globale des projets (première étape du Guide pour un financement responsable). Les grilles de programme sont actuellement en voie d'être

achevées. Ces grilles vont permettre de préparer les travaux des prochaines étapes, soit le cadrage et la bonification des programmes qui pourraient être ajustés en vue d'y intégrer des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale.

- › Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout organisme déposant une demande d'aide financière au Fonds de développement de la métropole doit expliquer comment son projet prend en compte les principes du développement durable. L'analyse des données qui seront ainsi recueillies durant l'année permettra de mieux cerner les actions déjà entreprises par les promoteurs et éventuellement d'intégrer des exigences plus grandes à cet effet dans les normes du Fonds ou de planifier des activités de sensibilisation ou de formation destinées aux bénéficiaires de l'aide financière.

Orientation gouvernementale 6 **Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée**

Objectif ministériel Contribuer au développement de communautés pérennes et viables par la prise en compte des principes de développement durable dans la planification territoriale des municipalités locales, des MRC, des communautés métropolitaines et des CRE

ACTION 5 Intégrer le développement durable au cœur de la démarche de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de ses moyens de mise en œuvre

Indicateur Nombre d'étapes franchies pour la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Cible Dépôt du projet de loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'automne 2010

Résultats Présentation de propositions législatives
Poursuite des travaux de rédaction législatifs et consultation des partenaires

Indicateur Nombre d'étapes franchies pour la bonification, dans une perspective de développement durable, des orientations gouvernementales en aménagement

Cible Dépôt en 2012 des premières orientations bonifiées en vue de leur approbation par le gouvernement

Résultats Élaboration d'un plan de travail et consultation des ministères et mandataires du gouvernement intéressés par l'aménagement du territoire

Commentaires

La première cible est de déposer un avant-projet de loi à l'automne 2010 pour adoption à l'automne 2011. Aussi, le Ministère a poursuivi le travail de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme durant l'année 2009-2010 et présenté aux différents groupes d'intervenants, et en diverses occasions, le contenu de propositions législatives portant sur les consultations et les référendums et sur les mécanismes d'intervention de l'État. Durant cette période, le Ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de nouvelles propositions législatives relativement aux contenus des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme, et aux activités agricoles.

Les choix législatifs envisagés jusqu'à présent tendent à favoriser l'innovation en proposant des pouvoirs généraux plutôt que particuliers et introduisent de nouveaux instruments de planification et de réglementation de manière à ce que les enjeux du développement durable puissent dorénavant être pris en compte. En outre, la consultation et la participation des citoyens beaucoup plus en amont des processus d'aménagement et d'urbanisme sont favorisées.

Enfin, précisons que l'ensemble de ces propositions est soumis aux différents partenaires municipaux pour consultation. À cet égard, les autorités du Ministère et du milieu municipal ont convenu de la création d'un nouveau comité regroupant les décideurs politiques sous l'égide de la TQM, considérant que le projet de révision en est à sa dernière étape.

ACTION 6 **Améliorer la capacité des municipalités locales, des MRC et des communautés métropolitaines à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications et leurs interventions en aménagement du territoire**

Indicateur Formation d'un comité conjoint Ministère-partenaires municipaux pour déterminer les mesures nécessaires en vue d'améliorer la capacité du milieu municipal à réaliser un développement plus durable

Cible Comité créé avant la fin de 2009

Résultats Comité créé

Indicateur Nombre d'activités de formation des conseillers en aménagement des directions régionales du Ministère visant à soutenir le milieu municipal dans la prise en compte du développement durable

Cible Début des activités de formation prévu à l'hiver 2010-2011

Résultats Travaux en voie de réalisation : premier résultat mesurable au 31 mars 2011

Indicateur Production et diffusion de guides de bonnes pratiques et de documents techniques sur la planification territoriale et le développement durable

Cible Deux guides par année

Résultats Deux guides ont été publiés

Commentaires

Le groupe de travail, composé de représentants du MAMROT et des partenaires municipaux, a tenu une première réunion le 9 mars 2010. Les représentants municipaux viennent des organismes suivants : Fédération québécoise des municipalités, Union des municipalités du Québec, Communauté métropolitaine de Montréal, Communauté métropolitaine de Québec, Ville de Montréal, Ville de Québec, Ordre des urbanistes du Québec, Association des aménagistes régionaux du Québec, Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec. L'objectif de cette rencontre était d'établir une liste de sujets relatifs à l'approche de développement durable en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et pour lesquels il y aurait un besoin d'accompagnement particulier.

La collection de guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable a fait l'objet d'un lancement officiel le 17 mars 2010. Les deux guides suivants ont été rendus publics : *La gestion durable des eaux de pluie* et *Le bâtiment durable*. Ils se trouvent dans le site Web du Ministère. Ces deux guides et celui sur la mobilité durable ont fait l'objet de onze présentations dont sept visaient une clientèle externe.

D'autres documents ont aussi été produits et sont publiés dans le site Web du Ministère :

- › deux documents de réflexion produits par le Ministère et diffusés dans l'Observatoire municipal : *Faut-il coordonner l'élaboration du plan d'urbanisme et de l'Agenda 21 local?* et *Les outils d'urbanisme au service du «quartier durable»*;
- › le guide produit par Ouranos avec la collaboration du Ministère intitulé *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques*.

ACTION 7 Tenir compte davantage des principes de développement durable dans la mise en œuvre et la révision des plans quinquennaux des CRE

Indicateur Nombre de plans quinquennaux de développement analysés

Cible Analyse de la prise en compte des principes de développement durable dans l'ensemble des plans quinquennaux de développement des CRE au 31 mars 2011

Résultats Analyse terminée

Indicateur Nombre d'activités de sensibilisation des CRE au développement durable réalisées

Cible Réalisation des activités de sensibilisation déterminées par l'analyse des plans quinquennaux de développement des CRE au 31 mars 2013

Résultats Premières activités de sensibilisation réalisées

Commentaires

L'ensemble des plans quinquennaux produits par les conférences régionales des élus a été analysé dans le cadre d'une étude réalisée par un groupe d'étudiants en maîtrise de l'environnement de l'Université de Sherbrooke pour le compte du Ministère. Cette étude a porté sur l'appréciation de la prise en compte des principes de développement durable dans les plans quinquennaux des CRE à partir d'une grille d'analyse établie spécialement pour ce projet. Cette analyse documentaire a été complétée par une rencontre avec les représentants de quatre CRE afin de recueillir leurs commentaires. Le rapport a été remis au Ministère en avril 2010 et les résultats ont, par la suite, été présentés aux CRE lors d'une réunion du comité technique permanent de la Table Québec-régions. Ce rapport est un des moyens qui serviront à la détermination, en concertation avec les CRE, d'activités de sensibilisation de ces dernières au développement durable.

ACTION 8 **Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux qui soutiennent le dynamisme territorial**

Indicateur Nombre d'actions auxquelles participe le Ministère mises en oeuvre

Cible Mise en œuvre de toutes les actions auxquelles participe le Ministère avant 2013

Résultats Trois actions en voie de réalisation

Commentaires

La Stratégie gouvernementale de développement durable prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan gouvernemental pour l'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent le dynamisme territorial, soit les organismes municipaux, les établissements du réseau de l'éducation, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les entreprises. Quatre comités ont été mis sur pied pour assurer le suivi de cette action, dont un concernant les organismes municipaux. Les travaux de la Table d'accompagnement conseil en développement durable auprès des organismes municipaux (TACOM) sont coordonnés conjointement par le Ministère et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

La TACOM a tenu quatre réunions de concertation et amorcé la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable adopté en mars 2009. Des actions prévues, trois ont débuté en 2009-2010 :

- ▶ Réalisation d'un premier portrait des démarches de développement durable menées par les municipalités par l'entremise d'une recherche réalisée par le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) et le Centre québécois de développement durable (CQDD);
- ▶ Recensement des actions des ministères et organismes gouvernementaux en développement durable membres de la TACOM qui ont des incidences sur les interventions des organismes municipaux et qui pourraient demander un accompagnement auprès de ceux-ci;
- ▶ Inventaire des guides ou des documents techniques à connotation développement durable déjà produits par les ministères et organismes gouvernementaux qui pourraient être utiles aux organismes municipaux.

Objectif ministériel

Contribuer au développement durable des municipalités et des régions

ACTION 9

Prendre en compte les principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des programmes du Ministère en matière de développement régional et local

Indicateur

Nombre de politiques, de plans d'action et de programmes évalués

Cible

Évaluation des politiques, des plans d'action et des programmes en matière de développement régional et local au 31 mars 2011

Résultats

Début des travaux prévu pour 2010-2011

Indicateur

Nombre d'activités de sensibilisation visant la prise en compte des principes de développement durable dans la mise en œuvre des politiques, des plans d'action et des programmes en matière de développement régional et local réalisées

Cible

Réalisation des activités de sensibilisation déterminées lors de l'évaluation au 31 mars 2013

Résultats

Début des travaux prévu pour 2010-2011

Commentaires

Cette action n'a pas été significativement amorcée en 2009-2010. Cependant, l'analyse des programmes en matière de développement est considérée dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 4 du plan d'action de développement durable du Ministère qui porte sur l'intégration de mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale dans les programmes qui s'y prêtent.

Gestion des ressources





Ressources humaines

Effectif

Pour mener à bien sa mission, le Ministère dispose d'un riche portefeuille de compétences et peut compter sur du personnel engagé envers sa clientèle. Au 31 mars 2010, il comptait 487 employés dont 420 réguliers et 67 occasionnels. L'effectif utilisé total pour 2009-2010 est de 458,7 équivalents temps complet (ETC).

TABLEAU 5

Effectif en poste en 2008-2009 et en 2009-2010

Effectif au 31 mars 2009			Effectif au 31 mars 2010			Variation		
Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total
419	79	498	420	67	487	1	(12)	(11)

Note : Ces données excluent les étudiants de même que le personnel en préretraite.

Dans l'objectif de maintenir un service direct à sa clientèle municipale et aux citoyens et dans le cadre des grands projets gouvernementaux d'infrastructure, le Ministère a procédé à l'embauche de personnel destiné à ces grands dossiers. Malgré 37 départs à la retraite, il termine donc l'année 2010 avec seulement 11 personnes de moins en place.

TABLEAU 6

Effectif utilisé en 2008-2009 et en 2009-2010

ETC utilisés au 31 mars 2009			ETC utilisés au 31 mars 2010			Variation		
Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total
400,3	54,8	455,1	391,3	67,3	458,6	(9,0)	12,6	3,6

Note : Ces données incluent la consommation des congés de préretraite. Elles excluent les étudiants.

Le Ministère a amélioré sa performance par rapport à l'utilisation des ressources (ETC) qui lui ont été allouées tout en apportant sa contribution aux efforts de rationalisation requis par le Conseil du trésor pour l'année 2009-2010.

Le personnel en place et l'effectif utilisé se déploient dans les divers secteurs d'activité.

TABLEAU 7

Effectif en poste par secteur d'activité en 2009-2010

Effectif en poste au 31 mars 2010			
Secteur d'activité	Réguliers	Occasionnels	Total
Politiques	57	0	57
Affaires municipales et occupation des territoires	149	17	166
Infrastructures et finances municipales	120	17	137
Métropole	30	6	36
Direction, information et services de soutien centralisés	64	27	91
Total	420	67	487

Note : Ces données excluent les étudiants de même que le personnel en préretraite.

TABLEAU 8

Effectif utilisé par secteur d'activité en 2009-2010

ETC utilisés au 31 mars 2010			
Secteur d'activité	Réguliers	Occasionnels	Total
Politiques	51,0	3,3	54,39
Affaires municipales et occupation des territoires	137,1	23,8	160,97
Infrastructures et finances municipales	107,8	20,3	128,14
Métropole	28,7	7,1	35,81
Direction, information et services de soutien centralisés	66,5	12,8	79,32
Total	391,1	67,3	458,63

Note : Ces données incluent la consommation des congés de préretraite et les étudiants.

Diversité de l'effectif

Le taux d'embauche de 25 % de personnel régulier membre de groupes cibles se maintient depuis les trois dernières années. Les efforts sont maintenant dirigés vers les occasionnels et les stagiaires dans le but d'atteindre ce taux d'embauche de 25 % de membres de groupes cibles.

Les groupes cibles des objectifs gouvernementaux sont les anglophones, les autochtones, les communautés culturelles et les personnes handicapées.

TABLEAU 9

Taux d'embauche de membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

	Régulier (en %)	Occasionnel (en %)	Étudiant (en %)	Stagiaire (en %)
2007-2008	25,0	7,9	6,4	0
2008-2009	25,0	16,0	5,9	12,5
2009-2010	25,9	4,0	10,3	6,3

TABLEAU 10

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par catégorie d'emploi à la fin mars 2010

		Groupes cibles			
		Anglophones	Autochtones	Communautés culturelles	Personnes handicapées
Personnel d'encadrement	N ^{bre} de pers.	0	0	1	0
	%	0	0	1,8	0
Personnel professionnel	N ^{bre} de pers.	1	0	17	1
	%	0,4	0	7,4	0,4
Personnel technicien	N ^{bre} de pers.	0	1	2	0
	%	0	0,7	14,3	0
Personnel de bureau	N ^{bre} de pers.	0	0	3	1
	%	0	0	2,1	0,7
Personnel ouvrier	N ^{bre} de pers.	0	0	0	0
	%	0	0	0	0
Total	N ^{bre} de pers.	1	1	23	2
	%	0,2	0,2	5,5	0,4

Majoritairement issus des communautés culturelles et occupant pour la plupart des postes de professionnels, ces employés apportent une contribution particulièrement appréciée.

Tous les ministères et organismes du gouvernement partagent la responsabilité d'agir pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le taux d'embauche des femmes se maintient à plus de 65 %.

TABLEAU 11

Taux d'embauche des femmes

	Nombre de femmes embauchées		Pourcentage sur le total des embauches	
	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010
Total	89	87	65,0	65,9

Le taux de représentativité des femmes au sein du Ministère est cohérent avec celui de la fonction publique québécoise, les femmes constituant 54,3 % du personnel comparativement à 57,6 % dans l'ensemble de la fonction publique.

TABLEAU 12

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier : résultats comparatifs

Catégorie d'emploi		Nombre d'employés réguliers	Nombre de femmes à statut régulier	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier
Personnel d'encadrement	2008-2009	55	14	25,5 %
	2009-2010	46	13	28,3 %
Personnel professionnel	2008-2009	237	94	39,7 %
	2009-2010	231	96	41,6 %
Personnel de bureau et technicien	2008-2009	147	123	83,7 %
	2009-2010	140	119	85,0 %
Personnel ouvrier	2008-2009	3	0	0,0 %
	2009-2010	3	0	0,0 %
Total	2008-2009	419	231	52,3 %
	2009-2010	420	228	54,3 %

Le Ministère demeure vigilant quant à la gestion de sa relève. Il maintient un taux d'employés de 34 ans et moins de 17 % comparativement à 9,7 % dans l'ensemble de la fonction publique. Considérant l'évolution du marché du travail et les effets des changements démographiques, le Ministère entend maintenir un milieu de travail stimulant qui favorisera l'attraction et la rétention de personnel qualifié.

TABLEAU 13

Répartition du personnel régulier et occasionnel par tranche d'âge et par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Tranche d'âge	Total	Taux des 34 ans et moins
Cadres	34 ans et moins	0	0 %
	35 ans et plus	55	
	Total	55	
Professionnels	34 ans et moins	68	14,4 %
	35 ans et plus	196	
	Total	264	
Fonctionnaires et ouvriers	34 ans et moins	17	3,1 %
	35 ans et plus	151	
	Total	168	
Toutes les catégories	34 ans et moins	85	17,5 %
	35 ans et plus	402	
Total de l'effectif		487	

Note : Ces données excluent les étudiants.

Planification de la main-d'œuvre

Comme toutes les organisations publiques ou privées, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'échappe pas aux nombreux départs à la retraite de son personnel expérimenté.

TABLEAU 14

Prévision des départs à la retraite de 2010 à 2012

Du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2010		Du 1 ^{er} avril 2008 au 31 mars 2011		Du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2012	
Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%	Nombre de personnes	%
118 employés admissibles	14,9 % de l'effectif en place au 31 mars 2006	104 employés admissibles	20,0 % de l'effectif en place au 31 mars 2007	128 employés admissibles	23,8 % de l'effectif en place au 31 mars 2008

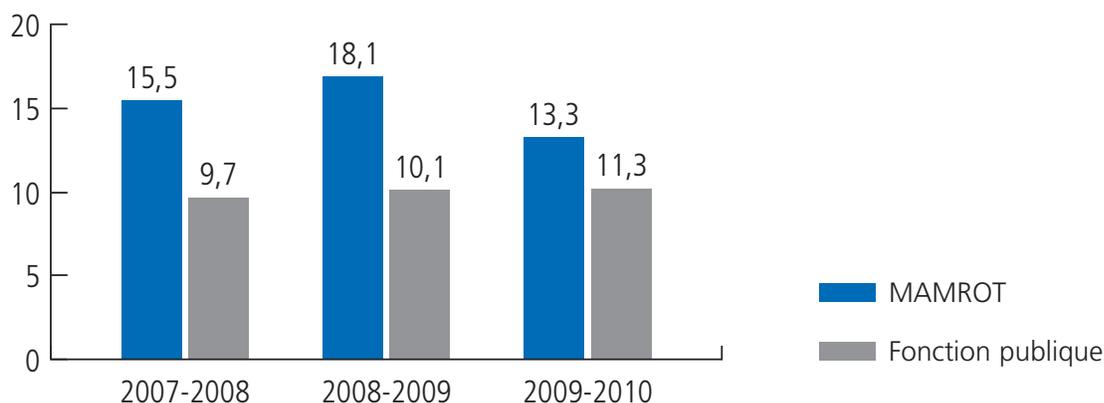
Le Ministère, dans une perspective gouvernementale de réduction globale des dépenses, maintient ses efforts de réduction de l'effectif. La contribution de 60 % aux cibles d'attrition appliquée aux nombreux départs à la retraite constitue un défi de taille. Afin de compenser une partie de ces départs, le Ministère a mis en œuvre des mécanismes de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre couvrant la période de 2009 à 2013.

Climat de travail

Le Ministère connaît en 2009-2010 une baisse du taux de roulement et du taux d'absentéisme de son personnel. Ces données sont habituellement des indicateurs d'un climat de travail favorable. Dans l'esprit des recommandations de la Commission de l'administration publique, le Ministère souhaite, au cours de la prochaine année, établir de nouveaux indicateurs qui permettront de mesurer plus précisément la satisfaction au travail.

FIGURE 4

Taux de roulement du personnel régulier

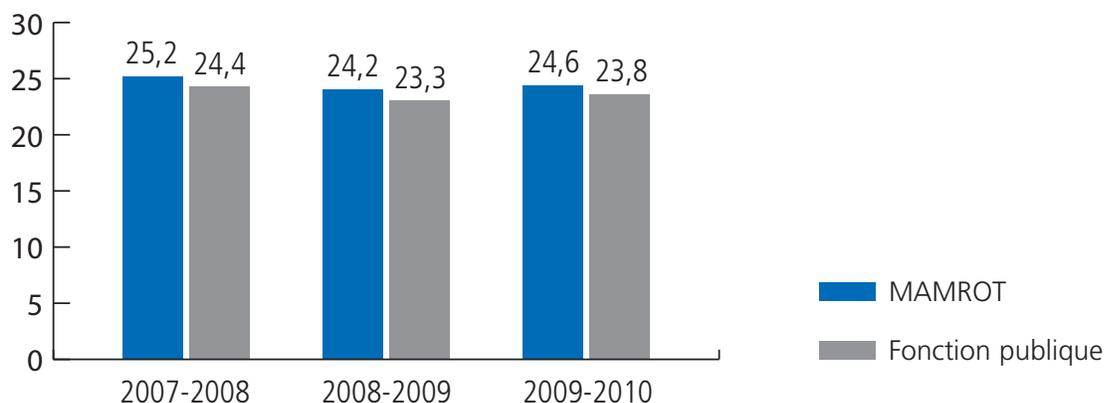


Note : Le taux de roulement du personnel régulier est la mesure du nombre de départs volontaires d'employés réguliers du Ministère par rapport à la population de référence en début d'année.

L'analyse des données indique que le taux de roulement du Ministère est en diminution par rapport à l'année précédente et qu'il se compare avec le taux observé dans la fonction publique. Au cours de l'année 2009-2010, on observe que les effets des changements organisationnels liés aux grands projets d'infrastructure se sont estompés et que les ressources qui y étaient consacrées ont connu une plus grande stabilité.

FIGURE 5

Taux d'absentéisme du personnel



Note : Le taux d'absentéisme du personnel est la mesure du nombre d'années-personnes d'absence par rapport au nombre d'années-personnes de lien d'emploi régulier et occasionnel pendant la période visée. Les années-personnes d'absence comprennent toutes les absences : entièrement rémunérées, partiellement rémunérées et non rémunérées.

Le taux d'absentéisme du personnel régulier et occasionnel du Ministère demeure stable. Cette même tendance se retrouve dans l'ensemble de la fonction publique.

Par ailleurs, nous observons que le taux d'absence pour maladie du Ministère, qui se situe à 3,7 %, est inférieur à la moyenne de la fonction publique qui est de 4,7 %. À titre indicatif, lorsque nous comparons notre taux d'absence pour maladie aux données d'étalonnage de la fonction publique (36 organisations), notre pourcentage d'absence se situe sous la moyenne et apparaît au sixième rang.

Formation

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire autorise et soutient financièrement les activités de développement donnant lieu à la consolidation et à l'accroissement des compétences des employés soit dans leur propre champ d'intervention soit dans un champ d'intervention relevant de la mission du Ministère. Les efforts consacrés à la formation et au développement de la main-d'œuvre permettent un arrimage entre les objectifs stratégiques et les compétences nécessaires pour les atteindre. Ainsi, le Ministère veille à ce que les activités de développement auxquelles participent les employés soient en accord avec les orientations de sa planification stratégique.

Au cours de la dernière année, le Ministère a consacré 188 988,54 \$ à la formation de son personnel. En incluant les salaires des employés qui ont participé à ces activités de développement, l'investissement est de 412 167,14 \$. Ce sont 276 personnes qui ont obtenu de la formation pour une moyenne de 4,3 jours de formation par personne.

Afin de se conformer aux exigences de l'article 3 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le Ministère doit investir au moins 1 % de sa masse salariale en formation. Pour la dernière année, son investissement a atteint 1,3 %. Le tableau 15 montre l'évolution des investissements de 2008 à 2010.

Ce résultat est comparable à la proportion des dépenses de formation par rapport à la masse salariale des autres employeurs assujettis à la Loi. L'investissement de la moyenne de l'ensemble des employeurs assujettis à cette loi atteint 1,35 % pour l'année civile 2007³.

TABLEAU 15

Pourcentage de la masse salariale dépensée pour la formation et le développement du personnel de 2008 à 2010

	2008-2009	2009-2010
Pourcentage	1,0	1,3

Afin de dresser un portrait des investissements directs du Ministère en matière de formation, les données présentées dans les tableaux 16 et 17, relatives aux dépenses en formation, n'incluent pas le salaire des employés.

3. *Le Bilan quantitatif sur la participation des employeurs à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, année civile 2007* publié par la Commission des partenaires du marché du travail en mars 2009 présente les données relatives à 99 % des employeurs assujettis à la Loi en 2007.

TABLEAU 16

Jours de formation et montants alloués par personne

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de jours de formation par personne	3,4	3,1	4,3
Dépenses totales en formation par employé	625,69 \$	628,56 \$	684,74 \$
Dépenses de formation en technologies de l'information par employé	122,66 \$	46,45 \$	91,92 \$

Nombre de jours de formation par ETC

Le Ministère a offert en moyenne 2,6 jours de formation par ETC utilisé. Tel que l'a recommandé la Commission de l'administration publique, il fera état des données relatives à la formation en fonction des ETC dans le prochain rapport annuel de gestion.

TABLEAU 17

Jours de formation et montants alloués par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	Jours de formation par personne		Montants alloués par personne	
	2008-2009	2009-2010	2008-2009	2009-2010
Cadres	5,0	3,6	1 277,61 \$	603,37 \$
Membres du personnel de bureau, techniciens et assimilés	2,1	3,7	285,99 \$	520,92 \$
Professionnels	3,4	4,7	718,45 \$	783,41 \$

La diminution du nombre de jours de formation et des montants alloués par personne chez les cadres est entre autres attribuable au fait qu'il y a eu peu d'embauche dans cette catégorie d'emploi au cours de la dernière année. De plus, étant donné les nombreux changements organisationnels, les efforts ont surtout été consacrés à maintenir la bonne marche des activités du Ministère.

Les ouvriers et les stagiaires n'ont pas reçu de formation au cours de la dernière année. Pour les ouvriers, ceci s'explique par le très faible nombre d'employés appartenant à cette catégorie d'emploi et le peu de formations pertinentes qui se sont offertes. En ce qui concerne les stagiaires, ce qui peut expliquer le résultat pour l'année 2009-2010, c'est que la politique ministérielle concernant le développement des ressources humaines ne s'applique qu'aux personnes dont la durée d'engagement est d'au moins un an. Pour une durée d'engagement de moins de un an, seules les formations relatives à l'intégration à la tâche sont admissibles.

Santé

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vise à assurer un milieu de vie sain et sécuritaire à l'ensemble des personnes qui y travaillent en adoptant les mesures nécessaires pour favoriser la santé, la sécurité et le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés. Il a poursuivi ses efforts en ce sens, notamment en offrant des activités de nature préventive, et ce, conformément à la Politique concernant la santé des personnes au travail dans

la fonction publique québécoise publiée par le Secrétariat du Conseil du trésor, à ses politiques concernant la santé des personnes au travail et le harcèlement en milieu de travail, au Programme d'aide et d'écoute de même qu'à son plan d'action sur la promotion de saines habitudes de vie.

En matière de harcèlement psychologique, la politique en vigueur mise à jour en avril 2010, préconise une approche préventive et affirme la volonté du Ministère de fournir à son personnel un environnement de travail sain et propice à l'épanouissement de la personne en faisant obstacle à toute forme de harcèlement. Aucune plainte n'a été déposée au cours de la dernière année.

Le taux de recours au Programme d'aide et d'écoute (PAE) est de 6 % comparativement à 7 % pour l'année 2008-2009. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse. Mentionnons les indicateurs en ressources humaines qui semblent démontrer une amélioration du climat de travail au sein du Ministère. De nouveaux indicateurs seront toutefois établis pour l'année 2010-2011, ce qui permettra de mesurer plus précisément les variations.

Lors de la campagne annuelle de vaccination contre l'influenza, 71 employés ont été vaccinés. Le Ministère a également élaboré et mis en œuvre un plan de continuité des services essentiels en cas de pandémie de grippe A (H1N1).

Ressources financières

Le Discours sur le budget 2010-2011 publié en mars dernier nous convie à poursuivre le Plan québécois des infrastructures en 2010-2011. Ce plan représente des investissements de 716,7 millions de dollars en 2010-2011 pour la part provinciale et de 3,7 milliards de dollars pour les cinq années du plan 2009-2014. Par ailleurs, le plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses indique comme priorité le retour à l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible. Le MAMROT comptera sur un contrôle serré de ses dépenses pour respecter son enveloppe budgétaire.

Nous avons à cœur de poursuivre la mise en place des actions nécessaires pour répondre adéquatement aux recommandations formulées par la Commission de l'administration publique dans le Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (2008), particulièrement celles qui visent l'amélioration des rapports annuels de gestion. La répartition par grandes activités ou par orientations stratégiques des ressources humaines et financières ainsi qu'une implantation graduelle d'un coût de revient des services ou des activités à des fins stratégiques ou de meilleure prise de décision font partie des préoccupations d'amélioration du Ministère.

Budget de dépenses

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, les budgets du Ministère ont été alloués en tenant compte des priorités ministérielles et des orientations retenues dans le Plan stratégique 2009-2013.

Le Ministère a réalisé ses activités dans le cadre de cinq programmes budgétaires du portefeuille Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire inscrits au Livre des crédits ainsi qu'au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010. À ces programmes s'ajoute la subvention (programme 7) que le Ministère verse à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et pour laquelle la Société présente un rapport annuel de gestion distinct. Le tableau 18 présente le budget des dépenses et les dépenses réelles de ces six programmes. Enfin, les programmes 6 et 8 servent respectivement aux activités de la Commission municipale du Québec et de la Régie du logement qui présentent également un rapport annuel de gestion distinct.

TABLEAU 18
Ressources budgétaires et financières utilisées

Programmes	Exercice financier 2007-2008	Exercice financier 2008-2009	Exercice financier 2009-2010	
	Dépenses réelles (000\$) ¹	Dépenses réelles (000\$) ²	Budget de dépenses (000\$) ³	Dépenses réelles (000\$) ⁴
1. Promotion et développement de la métropole	77 632,2	90 415,3	123 053,1	124 332,0
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	595 937,3	547 792,1	465 980,7	456 959,7
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	591 444,3	588 372,5	593 998,5	594 613,4
4. Administration générale	57 836,3	55 558,6	55 365,9	53 886,5
5. Développement des régions et ruralité	96 234,9	99 170,0	122 537,7	124 459,7
7. Habitation	382 282,8	411 022,9	447 890,9	440 690,9
Total	1 801 367,8	1 792 331,4	1 808 826,8	1 794 942,2

1. Données présentées aux Comptes publics.

2. Données présentées aux Comptes publics.

3. Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010.

4. Données réelles à la fin de l'exercice 2009-2010, données de juin 2010.

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2009-2010 se chiffrait à 1 808,8 millions de dollars. En cours d'exercice, il a été haussé principalement par un recours au Fonds de suppléance de 5 millions de dollars pour soutenir le Réseau d'investissement social du Québec et lui permettre de financer des projets d'innovation et d'ouverture de nouveaux marchés.

Les dépenses réelles du Ministère pour l'exercice 2009-2010 s'élèvent à 1 794,9 millions de dollars comparativement à 1 792,3 millions l'année précédente, ce qui représente une hausse de 2,6 millions de dollars. Les principales variations s'expliquent comme suit :

- ▶ L'augmentation des dépenses au programme 1, Promotion et développement de la métropole, est attribuable essentiellement à la nouvelle entente reconnaissant le statut particulier de Montréal.
- ▶ Les dépenses du programme 2, Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain, ont baissé par suite de la réduction des coûts liés au remboursement du service de la dette de certains programmes d'infrastructure dont ceux en matière d'assainissement des eaux.
- ▶ Au programme 3, Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités, les dépenses ont augmenté de 6,2 millions de dollars par rapport à l'an passé. La hausse observée provient essentiellement des versements additionnels de compensations tenant lieu de taxes.

- Les dépenses au programme 5, Développement des régions et ruralité, sont plus élevées qu'à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des sommes accordées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et du Fonds de développement régional.
- Au programme 7, Habitation, la hausse des dépenses est due principalement à la réalisation de logements communautaires en vertu du programme AccèsLogis Québec ainsi qu'aux sommes additionnelles accordées aux programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile.

TABLEAU 19

Répartition des dépenses du Ministère

Supercatégorie	Dépenses réelles (000\$)	%
Rémunération	33 427,6	1,86
Fonctionnement	20 518,9	1,14
Affectation à un fonds spécial	55 511,3	3,09
Transfert	1 684 200,3	93,84
Créances douteuses et autres	1 284,1	0,07
Total	1 794 942,2	100,00

Ventilation des dépenses de transfert

Les dépenses de transfert, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées à la clientèle par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 1 684,2 millions de dollars en 2009-2010. Elles sont présentées dans le tableau 20.

TABLEAU 20

Ventilation des dépenses de transfert

	Dépenses réelles (000\$)
Programme 1 : Promotion et développement de la métropole	
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	17 503,5
Équipement scientifique – Société de gestion Marie-Victorin	15 449,4
Fonds de développement de la métropole	18 202,8
Grand Montréal bleu	312,8
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	21 579,4
Soutien au développement économique de Montréal	25 000,0
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	25 000,0
Total du programme 1	123 047,9
Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	
Amélioration des infrastructures des municipalités nordiques	7 537,6
Assainissement des eaux du Québec	309 972,8
Eaux vives du Québec	21 043,4
Fonds Chantiers Canada-Québec	1 668,3
Infrastructures Canada-Québec 2000	31 586,9
Infrastructures Canada-Québec 94-97	6 611,2
Infrastructures municipales en milieu nordique	6 372,1
Infrastructures Québec-municipalités	59 527,5
Renouveau urbain et villageois	9 782,2
Autres crédits de transfert	677,3
Total du programme 2	454 779,1
Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	
Aide aux municipalités reconstituées	856,8
Compensations financières pour les équipements antipollution	4 538,3
Compensations tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 465,4
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	283 762,2
Compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	23 735,9
Mesures financières du partenariat fiscal	263 839,9
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	5 998,2
Programme de neutralité	2 774,6
Regroupement municipal	424,7
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 374,0
Autres crédits de transfert	4 843,4
Total du programme 3	594 613,4

Dépenses réelles (000\$)	
Programme 4 : Administration générale	
Autres crédits de transfert	2 120,6
Total du programme 4	2 120,6
Programme 5 : Développement des régions et ruralité	
Fonds conjoncturel de développement	3 560,0
Fonds d'aide au développement des territoires de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2 256,2
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6 658,8
Fonds d'intervention stratégique régional	2 887,3
Politique nationale de la ruralité	40 472,7
Réseau de sentiers de véhicules hors route	2 029,6
Villages branchés	3 876,6
Autres crédits de transfert	7 207,2
Total du programme 5	68 948,4
Programme 7 : Habitation	
Société d'habitation du Québec	440 690,9
Total du programme 7	440 690,9
Total	1 684 200,3

Budget d'investissement

Les immobilisations présentées dans le budget d'investissement concernent l'achat de biens immobilisables et les développements informatiques. Ceux-ci ont été effectués, entre autres, pour mettre à niveau les systèmes informatiques et pour assurer la prestation électronique de services.

Le budget d'investissement présente aussi les montants relatifs aux prêts, placements, avances et autres. Pour 2007-2008, 1 million de dollars ont été prêtés aux CLD dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI), 141,5 millions de dollars ont été inscrits pour comptabiliser l'excédent des dépenses de 2006-2007 qui n'a pu être inscrit sur des crédits votés en 2007-2008 et 62,5 millions de dollars ont été inclus en raison des engagements pris par le gouvernement en matière d'habitation au cours des exercices antérieurs. Pour 2008-2009 et 2009-2010, l'investissement réel est attribuable uniquement au FLI.

TABLEAU 21

Budget d'investissement

Supercatégorie	2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	Investissement réel (000\$) ¹	Investissement réel (000\$) ²	Budget d'investissement (000\$) ³	Investissement réel (000\$) ⁴		
Immobilisations	3 107,0	2 793,2	23 257,5	4 251,6		
Prêts, placements et avances	205 074,7	1 878,9	1 925,0	2 520,6		
Total	208 181,7	4 672,1	25 182,5	6 772,2		

1. Données présentées aux Comptes publics.
2. Données présentées aux Comptes publics.
3. Données présentées au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010.
4. Données réelles à la fin de l'exercice 2009-2010, données de juin 2010.

Fonds de développement régional

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (LRQ, c. M-22.1) institue le Fonds de développement régional (FDR) et affecte ce fonds au financement des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques et au financement de toute autre activité exercée par une conférence régionale des élus.

Le FDR est mis à la disposition des CRE du Québec. Notons que le financement de l'Administration régionale Kativik à titre de CRE est inclus dans l'entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Le tableau 22 présente les revenus et les dépenses du FDR au cours des dernières années. Les méthodes comptables utilisées permettent d'équilibrer les revenus et les dépenses. Les revenus du FDR sont équivalents aux sommes dépensées par les CRE. Les sommes mises à la disposition des CRE par le gouvernement mais non dépensées sont comptabilisées dans le Fonds à titre de contribution reportée.

TABLEAU 22

Revenus et dépenses du Fonds de développement régional

	Exercice financier 2007-2008		Exercice financier 2008-2009		Exercice financier 2009-2010	
	Prévisions (000\$)	Réels (000\$)	Prévisions (000\$)	Réels (000\$)	Prévisions (000\$)*	Réels (000\$)
Revenus	45 000,0	37 456,7	48 000,0	51 017,3	55 000,0	51 485,6
Dépenses	45 000,0	37 456,7	48 000,0	51 017,3	55 000,0	51 485,6

- * Données présentées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010.

Ressources informationnelles

La situation des ressources informationnelles se caractérise principalement par le démarrage des projets de refonte des systèmes d'information de mission du Ministère consécutif à la revue de ses processus.

Les systèmes d'information de mission sont les systèmes qui servent au Ministère à mettre en œuvre les programmes et services liés à sa mission. Citons les systèmes qui prennent en charge les infrastructures, les compensations tenant lieu de taxes, les rôles d'évaluation, le traitement des plaintes et la prestation électronique de services.

L'augmentation des dépenses et des investissements de 2,1 % par rapport à l'exercice 2008-2009 résulte d'une diminution des dépenses de fonctionnement de 1,6 million de dollars par suite notamment du retrait de la Régie du logement de l'entente de services partagés ainsi que d'une croissance de l'investissement de 1,8 million de dollars.

TABLEAU 23

Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Montant des dépenses et des investissements	9 829 903 \$	11 007 848 \$	11 241 390 \$
Croissance annuelle des dépenses	- 0,9 %	+ 12,0 %	+ 2,1 %
Pourcentage des dépenses en ressources informationnelles par rapport aux dépenses totales du Ministère	0,5 %	0,6 %	0,8 %

Note : Les tableaux Dépenses et investissements en matière de ressources informationnelles des rapports annuels de gestion 2007-2008 et 2008-2009 ont dû être révisés. Afin d'établir des comparatifs rigoureux, le tableau 23 fait état de ces corrections.

Principaux projets en cours

Parallèlement à la révision de ses processus, le Ministère s'est engagé principalement dans des dossiers d'étude et d'analyse des solutions apportées par les technologies de l'information (TI) pour répondre à ses besoins et s'attaquer au problème de la désuétude des systèmes d'information de mission.

Principaux projets en cours	État d'avancement
Réalisation de la solution retenue pour assurer la gestion des programmes de subvention des infrastructures	Réalisation de l'architecture détaillée Mise en ligne prévue : mars 2014
Réalisation de la solution retenue pour le portail gouvernemental des affaires municipales et régionales	Réalisation de l'architecture détaillée Mise en ligne prévue : décembre 2012
Réalisation de la solution retenue pour la gestion des programmes de compensations tenant lieu de taxes	Réalisation de l'architecture détaillée Mise en ligne prévue : novembre 2012
Implantation d'une nouvelle plateforme technologique en soutien au Système géomatique d'information de gestion en aménagement du territoire (SIGAT-Géo 2)	Mise en fonction : janvier 2012
Refonte du site Web ministériel	Élaboration de l'architecture d'information et du concept graphique Mise en ligne : décembre 2010
Implantation du module de gestion des ressources humaines de SAGIR	Mise en fonction : mars 2012
Prestation électronique de services en soutien à la reddition de compte relative aux demandes de subvention dans le cadre du programme de taxe sur l'essence 2010	Conception et réalisation Mise en ligne : mars 2011
Modernisation des applications ministérielles en soutien à la gestion des données modernisées du rôle d'évaluation foncière	Réalisation d'une analyse d'impact sur les systèmes ministériels périphériques et application des ajustements nécessaires : septembre 2011
Élaboration et coordination de la mise en œuvre du plan de développement de la prestation électronique de services	Plan directeur déposé : mars 2011

Les principaux projets en TI issus de cet exercice sont le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales et le Système de gestion des infrastructures municipales dont les réalisations ont été autorisées par le Secrétariat du Conseil du trésor en décembre 2009. Un dossier relatif au Système de gestion des compensations tenant lieu de taxes a aussi été déposé au ministère des Services gouvernementaux pour obtenir l'avis de la dirigeante principale de l'information. Ainsi, au cours de la prochaine année, tous les projets autorisés entameront la dernière phase, celle de la réalisation, en débutant par les travaux d'architecture détaillée. Considérant l'ampleur des investissements en cause, une structure de gouvernance ministérielle sera mise en place pour orienter, suivre et soutenir ces projets.

Dans la perspective de contribution au gouvernement en ligne, le Ministère, en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, a procédé à la mise en ligne de nouveaux services électroniques destinés à la clientèle, notamment en soutien aux programmes de subvention des infrastructures (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, Programme Fonds Chantiers Canada-Québec, Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées) ainsi qu'en soutien aux laboratoires ruraux et aux produits de spécialité visés par la politique nationale de la ruralité.

Le système de diffusion de données géographiques destiné à appuyer le processus de révision des schémas d'aménagement du territoire a aussi été officiellement mis en service en septembre 2009.

En collaboration avec le Directeur général des élections, le Ministère a contribué à la mise en place de services en technologies de l'information à l'occasion des élections municipales de novembre 2009.

Plusieurs évolutions des systèmes applicatifs ainsi que des mises à niveau des infrastructures technologiques ont été réalisées dans le but d'assurer la pérennité des actifs informationnels du Ministère.

Sites Web et site intranet

Sites Web

En 2009-2010, le Ministère dispose de cinq sites Web :

- **Le site ministériel (www.mamrot.gouv.qc.ca)**

Ce site s'adresse au public en général ainsi qu'à la clientèle municipale et régionale du Ministère, soit l'ensemble des villes et des municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté, les conférences régionales des élus, les associations municipales dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, et d'autres partenaires. Il présente, entre autres, l'ensemble des programmes et des services offerts par le Ministère ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'appareil municipal.

- **Le site sur la Semaine de la municipalité (www.semainedelamunicipalite.gouv.qc.ca)**

Ce site, conçu dans le but de promouvoir la Semaine de la municipalité auprès des citoyens et des municipalités, vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent les collectivités du Québec et à mieux faire connaître les nombreux services offerts par les municipalités.

- **Le site sur les élections municipales (www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca)**

Ce site, qui a été réactualisé pour les élections municipales du 1^{er} novembre 2009, vise à renseigner la population en général ainsi que les candidats aux élections sur le calendrier électoral, la période de mise en candidature, les résultats des élections et les rôles et responsabilités des nouveaux élus.

- **Le site sur les piscines résidentielles (www.piscines.gouv.qc.ca)**

Ce site, qui a été mis en ligne en 2007 à l'occasion d'une vaste campagne gouvernementale, vise à sensibiliser la population à la sécurité devant entourer les piscines résidentielles.

- **Le site sur les Troisièmes ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée (www.troisiemesateliers.com)**

Ce site a été créé pour les élus français et québécois ayant pris part aux ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée qui ont eu lieu du 8 au 10 octobre 2008 à Québec. Le site est toujours actif en 2009-2010.

C'est au cours du présent exercice financier que le site Web de la Semaine de la municipalité voit le jour, que le site Web des élections municipales est mis à jour et que le projet de refonte du site Web ministériel est amorcé. La refonte sera complétée au cours du prochain exercice financier, ce qui permettra à notre clientèle d'avoir plus facilement accès à l'information.

Le site sur les piscines résidentielles sera réévalué à mesure des besoins. Quant au site sur les Troisièmes ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée, il sera, en 2010-2011, cédé à la Région Rhône-Alpes qui organise les quatrièmes ateliers.

TABLEAU 24**Fréquentation des sites Web du Ministère**

Site	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Site ministériel	98 225	124 580	156 045	128 979	150 226
Semaine de la municipalité	–	–	–	–	1 935 ¹
Élections municipales	4 805	–	–	–	58 933 ²
Piscines résidentielles	–	–	3 455 ³	1 791 ⁴	2 510 ⁵
Troisièmes ateliers	–	–	–	1 050 ⁶	–
Total	103 030	124 580	159 500	131 820	213 604

Note : La fréquentation des sites Web est mesurée en nombre de visites. Le chiffre indiqué constitue la moyenne mensuelle.

1. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois d'avril (mois de la mise en ligne) à juin 2009.
2. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois de juin (mois de la mise en ligne) à décembre 2009.
3. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois de juillet (mois de la mise en ligne) à septembre 2007.
4. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois d'avril à septembre 2008.
5. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois d'avril à septembre 2009.
6. La moyenne mensuelle a été produite à partir de la fréquentation des mois de mai 2008 (mois de la mise en ligne) à mars 2009.

L'augmentation de la fréquentation du site ministériel en 2009-2010 est attribuable principalement aux élections municipales.

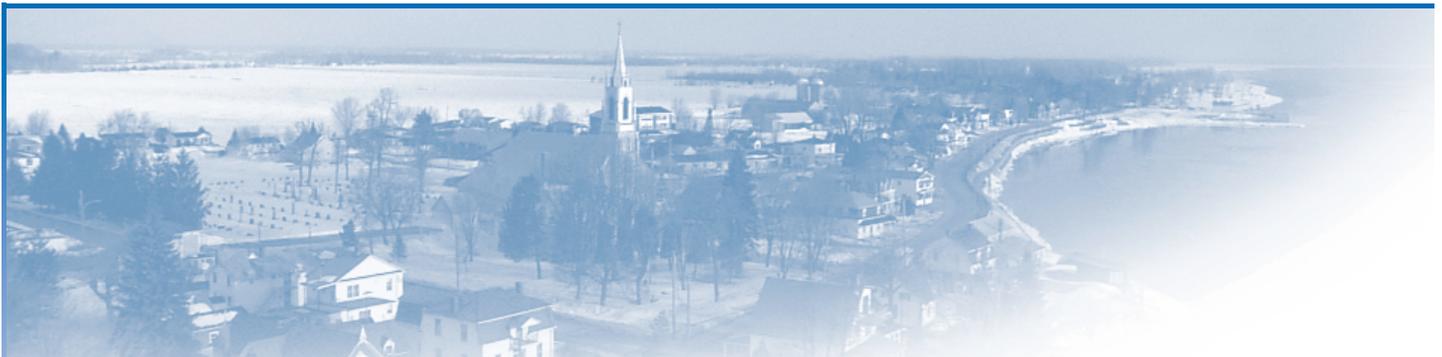
Site intranet

La moyenne du nombre de pages vues mensuellement est de 11 692.

En 2010-2011, le Ministère effectuera une étude en vue d'établir les besoins des utilisateurs, de déterminer les services à mettre en place et de proposer une stratégie de mise en œuvre pour une refonte complète de son site intranet. Le projet de refonte de l'intranet sera achevé d'ici la fin de l'année financière 2011-2012.



**Exigences législatives
et gouvernementales**



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011

En janvier 2010, le Ministère a rendu public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2009-2011. Élaboré conformément aux nouvelles dispositions de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (LRQ, c. E-20.1), ce plan d'action est la contribution du Ministère à une préoccupation gouvernementale, celle de favoriser l'intégration des personnes handicapées et d'assurer leur pleine participation à la société au même titre que tous les citoyens.

Les mesures que le Ministère s'est engagé à mettre en place au cours de la période de 2009 à 2011 sont principalement axées sur la promotion du plan d'action auprès des gestionnaires et des partenaires ainsi que sur la sensibilisation de l'ensemble du personnel.

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées au sein de ses établissements, le Ministère s'est notamment assuré de :

- ▶ parfaire, pour les personnes handicapées, la facilité d'accès au site Web ministériel en répondant aux normes de la Web Accessibility Initiative-1 ;
- ▶ maintenir et optimiser les mesures mises en place dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2008-2009 en vue de favoriser l'aménagement des locaux et leur accessibilité. Les postes de travail s'ajustent aux besoins des personnes et le matériel nécessaire, comme le service de téléphonie adapté, leur est également fourni. Une signalisation et des pictogrammes normalisés indiquent les parcours sans obstacle conformément aux principes de conception sans obstacle énoncés dans le Code de construction ;
- ▶ intégrer, dans les descriptions d'emploi des professionnels du Web et dans les offres d'emploi qui leur sont destinées, les exigences prévues par les standards gouvernementaux en matière d'accès aux sites Web.

Le Ministère s'engage à rendre public, au printemps 2011, un nouveau plan d'action à l'égard des personnes handicapées et à rendre compte des résultats des engagements de son plan 2009-2011.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

L'actuelle politique linguistique est en vigueur depuis 2007. Elle est diffusée dans l'intranet pour consultation par le personnel qui est tenu d'en respecter les principes généraux et les directives. La Direction des communications agit à titre de mandataire de l'application de la politique, conseille le personnel et fait appel aux services de l'Office québécois de la langue française lorsque requis afin d'assurer la qualité de la langue française employée dans les communications écrites et électroniques du Ministère.

En 2009-2010, une plainte concernant l'utilisation, dans le Répertoire des municipalités du Québec diffusé dans le site Web ministériel, de mots et d'expressions dans une langue autre que le français a été traitée et réglée à la satisfaction de l'Office québécois de la langue française. En collaboration avec la Commission de toponymie du Québec, des correctifs ont été apportés aux odonymes et aux toponymes qui figurent au Répertoire.

Conformément aux nouvelles orientations ministérielles, la politique linguistique du Ministère doit être revue aux trois ans. En 2009-2010, le comité permanent de la politique s'est donc réuni afin d'en amorcer la révision. Celle-ci devra s'harmoniser avec la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2008, avec la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications ainsi qu'avec la politique linguistique gouvernementale, laquelle est également en cours de révision.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le Ministère a le devoir d'assurer l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels. Cette responsabilité repose sur la planification, l'organisation et la réalisation d'un ensemble d'activités permettant la mise en application des règles particulières de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c. A-2.1) et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. La personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels rend compte annuellement desdites activités.

TABLEAU 25

Demandes d'accès aux documents

Traitement des demandes écrites	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de demandes refusées	9	6	2
Désistements	1	1	2
Demandes traitées dans un délai de 20 jours ou moins	86	71	75
Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours	21	21	29
Total des demandes	117	99	108

Au cours de la dernière année, le Ministère a terminé les travaux relatifs à la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Une nouvelle section de l'intranet portant sur l'accès à l'information a été mise en ligne afin notamment de diffuser les documents et les renseignements prévus au règlement. Ces documents sont diffusés avec diligence et leur mise à jour doit être effectuée de façon régulière.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation 2009-2010, tout le personnel du cabinet du ministre a reçu une formation sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Éthique

En janvier 2010, le Ministère a entrepris une démarche de sensibilisation en matière d'éthique. Cette démarche vise à donner au personnel et aux gestionnaires des outils efficaces pour faire face aux risques éthiques auxquels ils peuvent être confrontés en tant qu'agents publics. Cette démarche de sensibilisation à l'éthique devrait être terminée à l'automne 2010. Elle comprend les actions suivantes :

- ▶ mise sur pied de groupes de discussion (groupes témoins) auxquels participent des gestionnaires et des employés afin de recueillir les renseignements nécessaires pour bien orienter la démarche et choisir les actions appropriées;
- ▶ élaboration d'un document de référence en éthique et en déontologie propre au Ministère à partir des renseignements obtenus des groupes témoins et préparation d'une trousse d'animation sur l'éthique pour les gestionnaires;
- ▶ tenue d'une réunion des cadres du Ministère portant sur l'éthique et la déontologie;
- ▶ rencontre des gestionnaires avec leurs employés afin de sensibiliser ces derniers à l'éthique et à la déontologie et de leur présenter la documentation produite dans le cadre de la démarche;
- ▶ dépôt d'un compte rendu concernant les résultats de la démarche de sensibilisation à l'éthique auprès des autorités ministérielles et élaboration d'un plan d'action annuel en éthique.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Services d'eau et pérennité des infrastructures

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2004-2005, tome 1, chapitre 2

Le Vérificateur général du Québec a publié les résultats de sa vérification sur les services d'eau et la pérennité des infrastructures dans son rapport de juin 2005, lequel contenait des recommandations au Ministère se résumant comme suit.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2009-2010
Développer l'encadrement et le soutien aux municipalités ainsi que le suivi en matière d'infrastructures d'eau	<ul style="list-style-type: none">■ Le Ministère a continué le suivi et l'évaluation de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour produire, en mai 2009, le rapport des résultats de 2008 et le diffuser sur son site Web.■ Le Ministère a conclu sept ententes Canada-Québec relatives aux volets Collectivités, Grandes Villes et Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec, au Programme de renouvellement des conduites (PRECO) et au programme Infrastructures de loisirs Canada.
Améliorer les connaissances sur les infrastructures municipales d'eau et sur les outils de gestion des services d'eau municipaux	<ul style="list-style-type: none">■ Le Ministère a approuvé 727 plans d'intervention d'autant de municipalités ou de régies intermunicipales qui déterminent l'état de leurs conduites d'eau et celles à renouveler.■ Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour l'élaboration d'outils d'aide à la gestion des infrastructures municipales.■ Le Ministère a fait approuver son plan quinquennal d'investissement 2009-2014 pour des travaux en infrastructures municipales d'eau.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2009-2010
Suivre, au moyen d'indicateurs, la performance de la gestion municipale des services d'eau	Le Ministère a poursuivi en 2009 la collecte des résultats pour 2008 de l'application par les municipalités des indicateurs de gestion municipaux dont certains ont trait aux services d'eau. Il a aussi conçu et mis à la disposition des municipalités sur son site Web un outil électronique qui permet de consulter ces résultats selon des groupes de référence choisis en fonction de critères. Il a enfin continué en 2009 de suivre et d'évaluer la performance pour 2008 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.
Tenir compte, dans sa planification stratégique, des objectifs des quatorze engagements de la Politique nationale de l'eau (PNE) qui relèvent de sa responsabilité et assurer leur mise en œuvre au moyen d'un plan d'action détaillé et d'indicateurs de résultats	Un plan d'action a été créé à cette fin et intégré en tant qu'objectif opérationnel dans le Plan d'action ministériel 2010-2011 qui fait suite à la planification stratégique 2009-2013 du Ministère.

Planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome 2, chapitre 3

Le Vérificateur général a également produit un rapport à l'Assemblée nationale concernant la planification du transport et de l'aménagement dans la région métropolitaine de Montréal pour l'année 2008-2009. Les recommandations qu'il adresse au Ministère et les actions entreprises par ce dernier sont résumées ci-dessous.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2009-2010
<p>Terminer la réflexion entreprise sur le partage des compétences en aménagement de la région métropolitaine de Montréal afin de le préciser</p> <p>Mettre en œuvre des moyens pour que les exigences de la loi constitutive de la Communauté métropolitaine de Montréal à l'égard de son schéma d'aménagement et de développement soient satisfaites</p>	<p>La réflexion est terminée depuis juin 2009. Elle s'est traduite dans le projet de loi n° 58 déposé à l'Assemblée nationale le 18 juin 2009 et adopté le 1^{er} juin 2010.</p> <p>La Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives (Loi modifiant la LAU) confère aux MRC et aux communautés métropolitaines les compétences en aménagement du territoire. La loi constitutive de la Communauté métropolitaine de Montréal sera adaptée dans la même perspective. La Loi modifiant la LAU prévoit l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement et une mise en concordance des schémas des MRC du territoire des communautés métropolitaines dans un délai de deux ans suivant son adoption.</p>
<p>S'assurer que les schémas d'aménagement et de développement sont révisés avec diligence, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ veillant au respect des délais prévus dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ■ terminant la révision du processus d'élaboration et d'approbation des schémas d'aménagement et de développement 	<p>Le chantier de la révision de la LAU traite, entre autres, des processus visant la révision des schémas. Le dépôt d'un projet de loi, prévu à l'automne 2010, devrait soulever la problématique et proposer des pistes de solutions.</p>
Documenter les raisons à l'appui de l'approbation ou de la non-approbation de la version définitive des schémas	Une liste de vérification est présentement en cours d'élaboration afin d'encadrer le suivi de la documentation des avis.

Recommandations du VGQ	Actions du Ministère en 2009-2010
<p>Déterminer quels sont les renseignements nécessaires pour connaître et pour comprendre les enjeux et les incidences relatifs à l'aménagement de la région métropolitaine, les analyser en fonction de la mobilité et en dresser un portrait périodique</p> <p>Rendre pleinement opérationnelle l'équipe d'analyse stratégique</p>	<p>Un mandat visant la détermination des variables et des indicateurs susceptibles de documenter les enjeux relatifs à la planification de l'aménagement et à celle des transports a été octroyé au cours de l'hiver 2010. Le Ministère a poursuivi son inventaire des infrastructures et des équipements métropolitains et a entrepris de poser un diagnostic.</p> <p>L'équipe d'analyse stratégique a procédé à une révision de ses mandats en fonction des besoins des directions du Sous-ministériat à la métropole (SMM).</p> <p>La diffusion de l'information auprès de l'ensemble du Sous-ministériat à la métropole concernant les faits saillants fera l'objet d'un suivi systématique. Une procédure visant la diffusion de certaines données à travers le réseau de veille gouvernementale a également été mise en place.</p>
<p>Se doter d'un processus systématique de révision des orientations en matière d'aménagement afin de s'assurer qu'elles répondent adéquatement aux défis actuels de la région métropolitaine</p>	<p>Le Ministère poursuit son chantier visant à réviser la LAU et a annoncé son intention de revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Un plan de travail portant sur l'adaptation aux attentes du Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021 a été réalisé et adopté.</p>

Suivi des commentaires du commissaire au développement durable

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a publié les résultats de sa vérification relative à l'application de la Loi sur le développement durable dans son rapport déposé le 1^{er} avril 2009. Six ministères dont le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ont été concernés par la vérification. Le Ministère devait répondre aux recommandations formulées par le commissaire au développement durable. Les mesures prises en 2009-2010 se résument comme suit.

Recommandations ou commentaires formulés par le commissaire au développement durable	Mesures prises en 2009-2010
<p>Intégrer dans les activités de sensibilisation et de formation découlant de l'application de la Loi sur le développement durable les dimensions sociales et économiques du développement, en plus de celle relative à l'environnement, en cohérence avec le plan gouvernemental à cet effet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comme suivi des décisions gouvernementales relatives à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, le Ministère a inscrit, dans son plan d'action de développement durable 2009-2013, une action destinée à contribuer à la mise en œuvre du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable. Il s'agit de l'action 1 de son plan. ■ Le Ministère a réalisé diverses activités de sensibilisation du personnel au développement durable et a participé à quatorze sessions de formation organisées par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les activités de sensibilisation du personnel ont principalement pris la forme de présentations thématiques et de conférences. ■ Le plan d'action de développement durable a été transmis à tous les gestionnaires et un feuillet résumé, à tous les employés.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'élaboration d'un plan ministériel de sensibilisation et de formation du personnel à la démarche de développement durable a été entamée. Le plan précisera les différents moyens que le Ministère entend prendre pour atteindre les cibles prévues tout en portant une attention particulière aux trois dimensions du développement durable. ■ Le Ministère participe activement aux travaux de concertation gouvernementale permettant d'enrichir les activités de sensibilisation et de formation conformément aux engagements en matière de développement durable encadrés par la loi. Ainsi, depuis juin 2009, il est membre du Groupe de travail interministériel sur la sensibilisation et la formation du personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable. Au cours de l'année, il a participé à cinq rencontres de concertation. ■ De concert avec le MDDEP et les cinq autres ministères intéressés, le Ministère a travaillé à la conception d'une activité pilote de sensibilisation du personnel de ces ministères aux trois dimensions indissociables de la démarche de développement durable. Il y a eu quatre réunions de concertation.
<p>S'assurer que l'ensemble du personnel comprend les exigences de la loi, notamment en ce qui a trait à la prise en compte des principes prévus par celle-ci, ainsi que la portée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le Ministère apportera une attention particulière à l'introduction de contenus portant sur la prise en compte des principes de développement durable et sur la portée des orientations de la Stratégie qui regardent plus précisément la mission du Ministère, notamment l'orientation 6, Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.
<p>Évaluer les répercussions des activités de sensibilisation et de formation concernées afin d'apprécier si ces dernières ont donné les résultats souhaités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Dans le cadre de sa participation au Comité interministériel de développement durable (CIDDD) ainsi qu'au Groupe de travail interministériel sur la sensibilisation et la formation du personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable, le Ministère a contribué à la définition des outils gouvernementaux de la mesure de l'atteinte de l'objectif fixé par la Stratégie qui est de sensibiliser 80 % du personnel de l'administration publique avant le 31 mars 2011.

Recommandations ou commentaires formulés par le commissaire au développement durable

Mesures prises en 2009-2010

Profiter de l'élaboration du plan d'action de développement durable pour revoir les pratiques de gestion en conséquence et rectifier le tir, s'il y a lieu

- Parmi les neuf actions que comprend le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Ministère, trois auront pour effet, à terme, la révision de certaines pratiques de gestion afin d'y intégrer davantage les principes de développement durable. Il s'agit des actions 3, 4 et 9.
- L'action 3 porte sur la mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. Le Ministère adoptera, d'ici au 31 mars 2011, un cadre de gestion environnementale. Au cours de l'année, le Ministère a entrepris la mise en œuvre de cette action en participant aux sessions de formation sur le sujet offertes par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en préparant un devis technique en vue de procéder à une analyse qualitative des aspects environnementaux et à la quantification des émissions de gaz à effet de serre des activités du Ministère.
- Par l'action 4, le Ministère s'est engagé à examiner ses programmes afin d'y intégrer, lorsque cela s'y prête, des mesures d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale. En 2009-2010, il a commencé la mise en œuvre de cette action en constituant une première liste des programmes susceptibles d'être examinés et en élaborant une grille d'analyse à cet effet. De plus, les responsables de la mise en œuvre de cette action ont participé à une session de formation sur le Guide pour un financement responsable.

Poursuivre les efforts quant à l'adaptation et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour assurer la prise en compte des principes de développement durable

- Les efforts du Ministère à cet égard se sont concentrés sur l'examen des programmes (action 4 du Plan d'action) et sur l'appréciation de la prise en compte des principes de développement durable dans les plans quinquennaux des conférences régionales des élus (action 8 du Plan d'action).

Intensifier la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques

- Le Ministère a collaboré à l'élaboration d'outils gouvernementaux de concertation de deux façons : par sa participation au Comité interministériel de développement durable et au Groupe de travail interministériel sur la sensibilisation et la formation du personnel de l'administration publique à la démarche de développement durable; par l'utilisation qu'il a faite du Guide sur la prise en compte des principes de développement durable et du Guide pour un financement responsable. Cette collaboration du Ministère rejoignait les actions 4 et 8 de son plan d'action.
- Le Ministère a participé à une rencontre de concertation entre les responsables ministériels des quatre tables d'accompagnement conseil en développement durable instaurées pour répondre à l'orientation 6 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Le Ministère est en effet responsable de la Table d'accompagnement conseil en développement durable auprès des organismes municipaux.

Dispense à l'égard des règles d'adjudication de contrats

Les règles générales qui s'appliquent en matière d'adjudication de contrats municipaux exigent que les contrats d'assurance, de construction, de service et d'approvisionnement d'une valeur de 25 000 \$ et plus soient conclus à l'issue d'une demande de soumissions. Une telle exigence vise tant les municipalités que les sociétés de transport, les communautés métropolitaines et les régies intermunicipales. Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut toutefois accorder une dispense à l'application de ces règles lorsque les accords de libéralisation des marchés publics n'exigent pas que les appels d'offres soient publics. L'autorisation donnée par le ministre permet soit d'accorder un contrat de gré à gré alors que les règles générales exigent une mise en concurrence, soit d'accorder un contrat à la suite d'une demande de soumissions par voie d'invitation écrite plutôt que par appel d'offres public, soit de mettre de côté les règles prévues au règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels.

Ce pouvoir de dispense est conféré au ministre par l'un ou l'autre des articles de loi suivants :

- ▶ article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19),
- ▶ article 938.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1),
- ▶ article 113 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal (chapitre C-37.01),
- ▶ article 106 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (chapitre C-37.02),
- ▶ article 103 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01).

Au cours de l'exercice 2009-2010, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a exercé son pouvoir de dispense dans 14 dossiers. Le tableau 26 indique quels sont les organismes ayant obtenu cette autorisation ministérielle, la disposition législative habilitante, l'objet des contrats et les motifs de dispense comme requis par l'article 17.8 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1) qui énonce que le rapport annuel d'activités du Ministère doit fournir cette information.

TABLEAU 26

Pouvoir de dispense exercé par le ministre à l'égard de contrats municipaux

Organisme autorisé	Disposition législative	Objet du contrat	Motifs pour accorder la dispense
Ensemble des municipalités et des régies intermunicipales	573.3.1 LCV 938.1 CM	Permission générale pour modifier certains contrats conclus avec un centre de tri (jusqu'au 31 mars 2010)	Contexte exceptionnel du marché des matières recyclables en raison de l'effondrement du prix de revente Urgence de la situation
Municipalité de Gros-Mécatina	938.1 CM	Entretien d'hiver de la Route blanche	Situation d'urgence imprévisible et difficulté d'obtenir l'équipement en raison de l'éloignement (Basse-Côte-Nord)
Municipalité de Pontiac	938.1 CM	Prolongation du contrat de collecte des matières résiduelles	Modifications à apporter au nouveau contrat et préparation de nouveaux documents d'appel d'offres en raison de la fermeture du dépôt
Régie des matières résiduelles de la Mauricie	573.3.1 LCV	Fonctionnement d'un centre de tri	Contrat à un organisme à but non lucratif
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean	573.3.1 LCV	Contrats relatifs à la gestion des matières résiduelles	Contrats à un groupe d'organismes à but non lucratif
Ville de Gaspé	573.3.1 LCV	Services de collecte des matières résiduelles	Prolongation du contrat en attendant l'entrée en vigueur d'un contrat à la suite d'un appel d'offres
Ville de Montréal	573.3.1 LCV	Mandats de vérification du contrat pour les compteurs d'eau	Très court délai imposé pour l'exécution du mandat
Ville de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	573.3.1 LCV	Contrat de services professionnels (Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce)	Concours d'architecture
Ville de Montréal Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	573.3.1 LCV	Contrat de services professionnels (Bibliothèque Marc-Farreau)	Concours d'architecture
Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Laurent	573.3.1 LCV	Contrat de services professionnels (complexe sportif multifonctionnel)	Concours d'architecture
Ville de Montréal Arrondissement de Saint-Laurent	573.3.1 LCV	Contrat de services professionnels (construction d'une bibliothèque)	Concours d'architecture
Ville de Québec	573.3.1 LCV	Services de collecte des matières recyclables	Prolongation du contrat d'une courte durée, le temps de préparer un appel d'offres
Ville de Trois-Rivières	573.3.1 LCV	Contrat de services professionnels (construction d'un amphithéâtre)	Concours d'architecture
Ville de Victoriaville	573.3.1 LCV	Services professionnels en évaluation foncière	Urgence imprévisible

Changements climatiques

Le Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques comporte une mesure qui exige que chaque ministère mette sur pied un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail. En juillet 2009, une entente administrative relative à cette mesure est intervenue entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le MAMROT. Ainsi, le Ministère s'engageait à mener à bien les activités comprises dans un programme de navettage durable.

Au cours de la dernière année, l'équipe de coordination du projet a confié la réalisation du diagnostic des déplacements⁴ et l'élaboration du plan d'action à l'organisme à but non lucratif Mobili.T, le centre de gestion des déplacements du Québec métropolitain. La phase du diagnostic sur les habitudes de déplacement des employés de l'ensemble des établissements du Ministère s'est effectuée au moyen d'un questionnaire adressé à tout le personnel. À partir des données ainsi obtenues, une version préliminaire du plan d'action concernant le 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau a été rédigée.

Le Ministère a aussi continué d'appliquer des mesures propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements : disponibilité d'espaces à vélo aux bureaux de Québec et de Montréal et participation au programme de réduction du prix de l'abonnement au Réseau de transport de la Capitale et à la Société de transport de Lévis. Ce dernier programme permet aux employés de Québec de profiter d'une réduction de 10 % sur leur abonnement annuel et d'obtenir une carte Opus qui se recharge automatiquement tous les mois. En mars 2010, 77 employés profitaient du programme L'abonne BUS.

Égalité entre les femmes et les hommes

Les ministères et organismes responsables d'actions prévues au plan d'action 2007-2010 découlant de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes⁵ sont invités à présenter les engagements pris en ce domaine ainsi que le degré de réalisation de ceux-ci dans leur rapport annuel de gestion. Le Ministère est responsable de trois actions présentées dans ce plan.

Action 59 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action et voir, avec la Table des partenaires – femmes et politique municipale, comment il peut être enrichi de façon à faire augmenter le nombre de femmes dans les instances électives locales

Action 61 : Sensibiliser les personnes élues ainsi que les gestionnaires des paliers local et régional à l'idée que les conférences régionales des élus adoptent un énoncé de principe sur l'égalité et la parité entre les femmes et les hommes ou toute autre initiative visant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

Action 62 : Favoriser des projets régionaux permettant d'atteindre l'égalité des sexes en région et d'associer les femmes et les hommes au développement de leur région, notamment par la conclusion d'ententes spécifiques à cet effet avec les conférences régionales des élus

4. Il s'agit de poser un diagnostic sur les habitudes de déplacement des employés, sur les infrastructures internes en transport durable et sur l'offre de transport externe.

5. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.* [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf]

Résultats relatifs aux engagements pris dans ces trois actions

Pour l'action 59

Le MAMROT a réuni la Table des partenaires – femmes et politique municipale à quatre reprises en vue de :

- › créer une assise aux travaux de la Table pour la période postérieure aux élections de 2009;
- › consolider le partenariat et la concertation en élargissant la discussion et le partage des acquis à des partenaires d'horizons variés et de plusieurs milieux (gouvernemental, institutionnel, communautaire, associatif) concernés par les initiatives visant à accroître la présence féminine dans les instances électives municipales. Une rencontre élargie de la Table s'est tenue le 11 juin 2009 réunissant 67 personnes des milieux communautaire, associatif et institutionnel intervenant sur la question dans toutes les régions du Québec;
- › produire des outils concrets pour la planification des initiatives sur une base locale, régionale et nationale ainsi que pour la période postélectorale : mise à niveau du site Web; production d'un cahier synthèse de la rencontre du 11 juin 2009 publié dans le site Web du MAMROT et comprenant un inventaire des initiatives de toutes les régions du Québec et des défis à relever dans chacun des territoires;
- › revoir le rôle, le mandat et la composition de la Table en vue de consolider le partenariat pour la suite des choses;
- › échanger sur les résultats électoraux de 2009 et sur les perspectives d'action pour la Table.

Des projets de tous ordres ont également été soutenus dans la plupart des régions du Québec.

Pour l'action 61

Les 20 conférences régionales des élus qui relèvent des différentes directions régionales du MAMROT font mention d'un axe, d'un principe ou d'un énoncé d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur planification et ont accompli des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes tels la conclusion d'ententes, la formation, le mentorat ou la sensibilisation visant la participation des femmes à la politique municipale, la formation et la sensibilisation à l'analyse différenciée selon les sexes ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Pour l'action 62

Au 1^{er} mars 2010, l'ensemble des conférences régionales des élus a conclu des ententes avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vue notamment de mettre en place des moyens visant à accroître l'autonomie économique des femmes, à favoriser leur implication dans le développement socio-économique et politique de leur région et à soutenir le déploiement de l'analyse différenciée selon les sexes dans les principales sphères de développement.

Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*

Depuis 2008, le Ministère doit répondre aux exigences d'un plan d'action gouvernemental 2008-2013 intitulé *La diversité : une valeur ajoutée*. Ce plan s'inscrit dans une stratégie globale visant l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes à la société québécoise, la gestion de la diversité et la pleine participation des Québécois des communautés culturelles à la vie du Québec. Le MAMROT doit répondre aux engagements pris dans les deux mesures suivantes :

Mesure 6.1 : Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires des milieux de vie

Mesure 6.2 : Stimuler la participation à la vie publique et la représentation dans les instances décisionnelles

La mesure 6.1 se décline en plusieurs moyens d'action. Trois de ces moyens sont sous la responsabilité du MAMROT :

Convier les municipalités à se doter d'une politique de gestion de la diversité ou à prendre des mesures de prévention du racisme et de la discrimination adaptées à la réalité et aux besoins spécifiques de leur milieu

Le MAMROT enclenchera cette action lorsque sera prête la trousse d'information destinée au milieu municipal actuellement en préparation au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Promouvoir, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le renouvellement et l'intégration des populations et soutenir des expériences approfondies de développement visant, parmi d'autres thématiques possibles, l'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations

Le laboratoire rural retenu à la suite du premier appel de projets en 2007 concernant l'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations est le projet Portes ouvertes sur le Lac : Accueil et intégration des personnes immigrantes en milieu rural. Il se situe dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et est très actif. Le financement de ce laboratoire rural a permis la mise en place de nombreuses mesures relatives aux quatre axes d'intervention ciblés.

Soutenir, par l'entremise des conférences administratives régionales, la diffusion d'information en matière de lutte contre le racisme et la discrimination

Les directeurs régionaux du MAMROT, en tant que présidents des conférences administratives régionales (CAR), sont sensibles à l'importance de diffuser l'information en matière de lutte contre le racisme et la discrimination auprès des membres des CAR.

La mesure 6.2 comporte un moyen d'action dont le MAMROT est responsable :

Promouvoir la participation des Québécois des communautés culturelles à la vie démocratique municipale, à titre de citoyens, d'électeurs ou de candidats aux élections municipales, en collaborant avec des partenaires municipaux et associatifs à la mise en place de projets à cette fin

Pour les élections municipales de 2009, dans le but de promouvoir la mise en candidature des femmes des communautés culturelles, le MAMROT a fait produire 10 000 affiches ainsi que 13 000 signets représentant une femme appartenant à une communauté culturelle. Les affiches ont été acheminées aux grandes municipalités du Québec, aux directions régionales et aux partenaires du Ministère. En septembre 2009, une publicité a paru dans les magazines ELLE Québec et Châtelaine présentant cette même image.

De plus, le Ministère a mené une campagne média de la fin du mois d'août au début du mois d'octobre 2009 dans le but de faire augmenter le nombre de candidatures aux élections, plus particulièrement celles des femmes, des jeunes et des membres de communautés culturelles. Pour atteindre cette dernière clientèle, le Ministère a réalisé une publicité vidéo de 30 secondes présentant un jeune homme appartenant à une minorité visible. Cette publicité a été diffusée dans les sites Web suivants : NRJ, Sympatico msn, Cyberpresse, Musiqueplus, 33 mag et Voir.ca. Mentionnons enfin que du placement publicitaire a été fait dans plusieurs stations de radio de Montréal, de Longueuil et de Québec aussi bien en français qu'en grec, en espagnol, en portugais, en créole haïtien, en chinois, en arabe et en vietnamien.

**Rapports d'activité
des conférences régionales
des élus**





Les conférences régionales des élus (CRE) ont l'obligation de produire un rapport d'activité pour chaque exercice financier et de le présenter au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui en fait le dépôt à l'Assemblée nationale. Le rapport annuel de gestion du Ministère intègre les renseignements contenus dans ces rapports d'activité.

Composition et mission des CRE

La conférence régionale des élus est une instance régionale de concertation et de planification reconnue par le gouvernement comme l'interlocuteur privilégié en matière de développement régional pour le territoire ou la communauté qu'elle représente. Elle est composée d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socioéconomiques et des communautés autochtones. La CRE a la mission de promouvoir et de soutenir le développement régional dans tous les secteurs d'activité, de favoriser la concertation entre les intervenants socioéconomiques du milieu et d'assumer la planification du développement régional.

Mandats

Les principaux mandats des CRE sont les suivants :

- ▶ favoriser la concertation des partenaires dans la région;
- ▶ élaborer et mettre en oeuvre un plan quinquennal de développement pour la région en tenant compte en priorité de la participation des jeunes à la vie démocratique ainsi que de celle des femmes;
- ▶ donner des avis au ministre sur le développement de la région;
- ▶ conclure des ententes spécifiques pour la mise en oeuvre du plan quinquennal de développement ou pour l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales;
- ▶ exécuter tout autre mandat que leur confie le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Répartition des CRE

On compte 21 conférences régionales des élus. En vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une CRE est instituée sur le territoire de chacune des régions administratives du Québec. Toutefois, pour la Montérégie, trois CRE sont instituées : une pour l'agglomération de Longueuil et deux pour les secteurs est et ouest de la région. Pour la région du Nord-du-Québec, une CRE couvre le territoire de la municipalité de Baie-James et celui de quatre autres villes tandis que l'Administration régionale Kativik et l'Administration régionale cri agissent à titre de CRE pour leurs communautés respectives.

Financement

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional (FDR). Ce fonds, bénéficiant d'une somme de 60 millions de dollars pour l'exercice financier 2009-2010, est affecté au financement du fonctionnement des CRE, à celui des mesures prévues dans les ententes spécifiques de même qu'au financement de toute autre activité exercée par une CRE. Notons que le financement accordé à l'Administration régionale Kativik est inclus dans l'entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik.

Catégories de dépenses financées par le FDR

Voici les catégories de dépenses financées par le FDR en 2009-2010 avec leur part relative exprimée en pourcentage :

- ▶ Fonctionnement des CRE : 36 %
- ▶ Financement des ententes spécifiques : 16,7 %
- ▶ Projets structurants (projets ad hoc ayant une incidence significative sur la région intéressée) : 12,9 %
- ▶ Projets et activités de diversification économique : 0,2 %
- ▶ Sommes versées aux MRC pour la diversification économique : 0 %
- ▶ Ententes administratives avec d'autres ministères et organismes : 11,9 %
- ▶ Autres activités (études, commandites, services d'expertise, etc.) : 22,3 %

Principales activités en 2009-2010

Les CRE ont rempli de multiples mandats importants pour le développement économique, social, culturel et touristique de leur territoire.

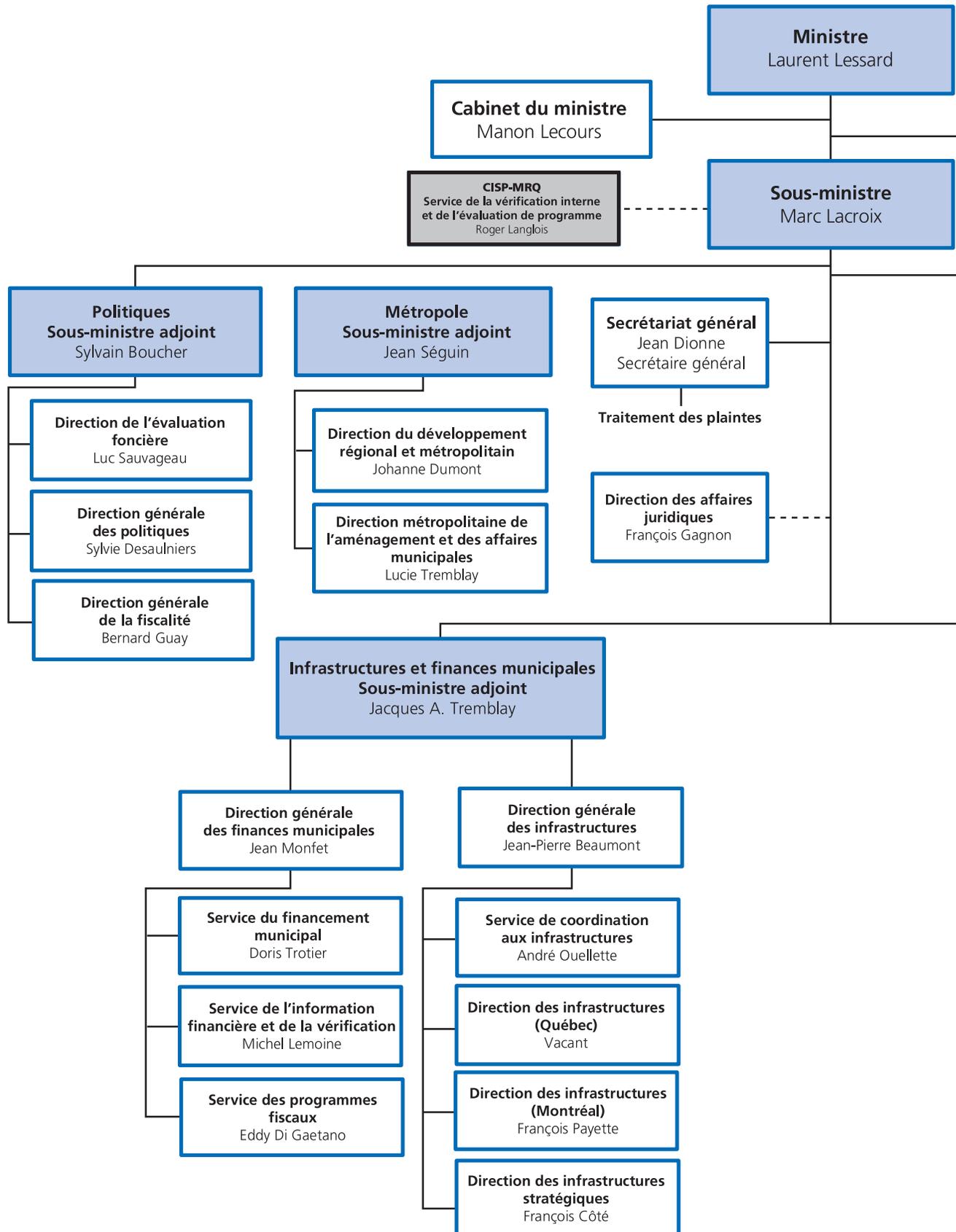
Elles ont signé 32 ententes spécifiques totalisant des investissements de près de 35 millions de dollars. Ces ententes visent l'adaptation de l'action gouvernementale aux spécificités régionales ainsi que la mise en œuvre de priorités régionales. Elles ont pour objet, par exemple, le renforcement de la régionalisation de l'immigration, le développement de l'offre touristique et le soutien à l'innovation. Treize CRE ont signé des ententes spécifiques au sujet de la structuration et du développement du secteur de l'économie sociale dans leur région.

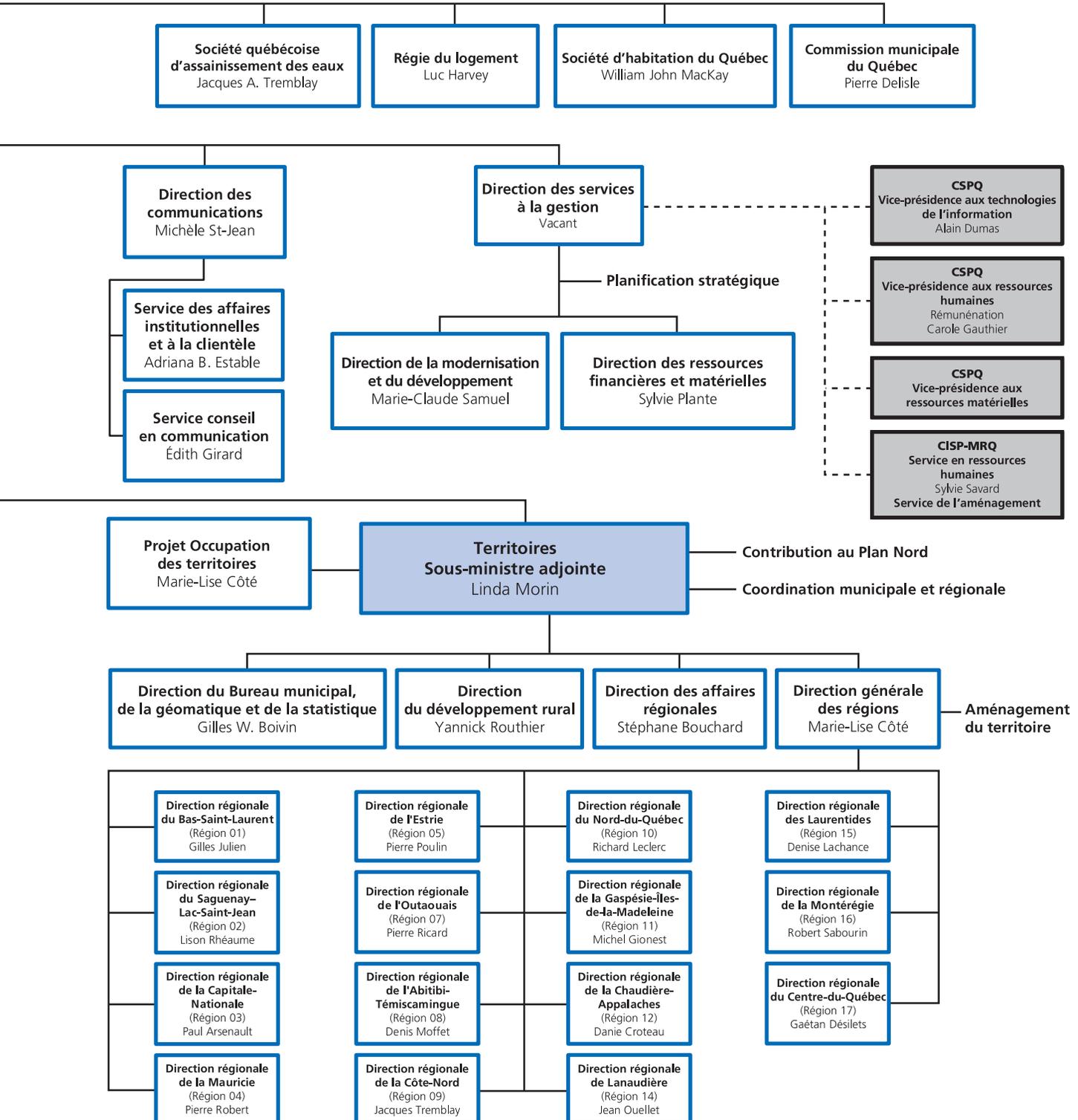
Plusieurs actions ont également été accomplies en matière de ressources naturelles. Notons la participation à la consultation sur le projet de loi n° 57 sur l'aménagement durable du territoire forestier, la promotion et la valorisation de la construction en bois, l'organisation de séminaires d'information sur le milieu forestier, la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), la certification de certaines propriétés forestières et entreprises de l'industrie de la transformation du bois ainsi que la mise en place d'une cellule de crise régionale pour contrer les impacts de la crise forestière.

Les CRE se sont intéressées à plusieurs dossiers concernant la jeunesse dont la gestion des sommes du Fonds régional d'investissement jeunesse. Elles ont aussi mené des activités de coopération internationale avec les collectivités territoriales françaises, notamment dans le cadre de projets financés par le Fonds franco-québécois de coopération décentralisée.

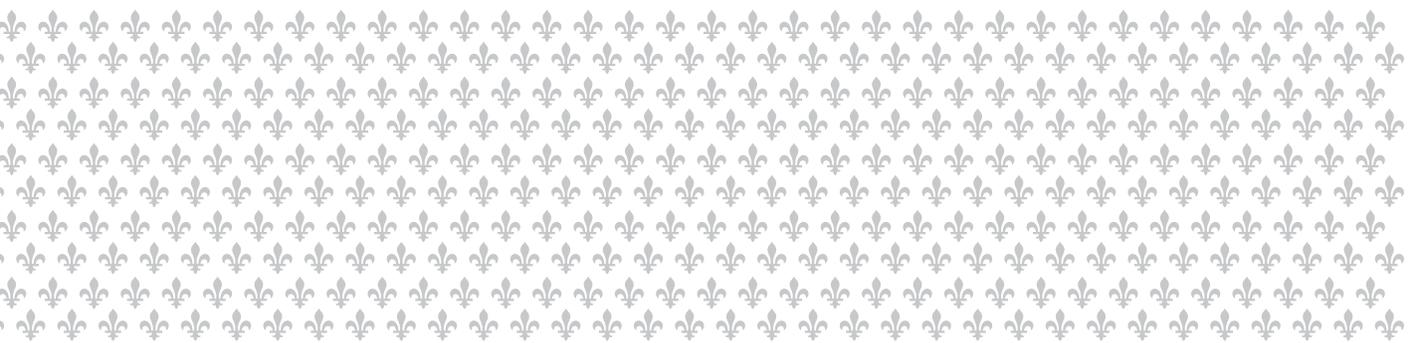
Conformément aux priorités indiquées dans leurs plans quinquennaux de développement, les CRE ont effectué des actions structurantes pour leur territoire dans de nombreux domaines comme l'innovation au sein des entreprises, la formation et la rétention des travailleurs, la protection de l'environnement, le développement durable, le transport collectif, la protection des paysages ainsi que la persévérance et la réussite scolaires. Les CRE concernées par le Plan Nord ont amorcé, en concertation avec les acteurs des différents milieux, des travaux de développement des collectivités au bénéfice des citoyens qui y vivent.

ANNEXE Organigramme du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au 31 mars 2010





› www.mamrot.gouv.qc.ca



**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 